



2012

afti

Rapport annuel
Annual Report





Sommaire Contents

2 ³	Le mot du Président Chairman's message
4 ⁵	Conseil d'administration Board of Directors
6	Bureau et permanents de l'AFTI Executive Committee and permanent members of AFTI
7	Présentation de l'AFTI Presentation
8	Membres de l'association Members
9	Personnes morales « membres de l'AFTI » Corporate members of AFTI
10	Chiffres-clés Key figures
11	Mesure de l'activité Activity in figures
12 ¹³	Les grandes étapes 2012 2012 Highlights
14 ¹⁵	Nos termes de référence Our terms of reference
16 ²³	Gestion d'actifs Asset management
24 ³⁵	Règlement/livraison et compensation Clearing and settlement
36 ⁴¹	Services aux émetteurs Issuer services
42 ⁵⁶	Activités transversales Cross-disciplinary activities
57	L'AFTI accompagne et soutient Charles Sauvat Partnership with an artist
57	Contacts Contacts

Le mot du Président

2012 restera-t-elle comme la dernière année de la crise multiforme que nous affrontons depuis plus de cinq ans ?

En tout cas, cette crise continue à peser de tout son poids sur nos activités, si l'on se réfère à l'avalanche de textes annoncés, reçus, ou traités en 2012, tant au plan international qu'en Europe ou encore au niveau national, et dont le principal objectif consiste à installer un nouveau cadre plus sûr pour les activités bancaires et financières. Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires présenté le 19 décembre participe de cette démarche.

Ces textes ne constituent pas seulement un moyen de prévention susceptible d'éviter le retour des déséquilibres antérieurs. Ils dessinent le futur de nos métiers, particulièrement dans la gestion d'actifs et le règlement/livraison et compensation. Nous y avons consacré des moyens importants à ce titre en 2012.

Dans le domaine de la gestion d'actifs, 2012 a été largement consacré à la préparation de la mise en œuvre de la directive AIFM prévue pour juillet 2013. Nous avons participé au Comité de Place créé sous la houlette du Trésor et de l'AMF, et un groupe de travail AFTI ad hoc a été constitué.

Le règlement/livraison et compensation a, de même, été fortement mis à contribution avec la révision de la directive MIF, les propositions de la Commission concernant le projet CSDR et l'adoption du règlement EMIR par le Parlement européen.

Pour sa part, Target 2 Securities, « T2S », a accentué sa préparation avec la signature en juillet 2012 de 15 nouveaux CSD, dont les CSD ESES. T2S, qui se profile à l'horizon 2015/2017, est le principal projet des années prochaines pour le post-marché en Europe.

Deux autres projets se situent dans la zone d'influence de T2S : la transposition des standards européens sur les OST et le passage de T+3 à T+2 du délai de règlement/livraison. Ces réformes seront engagées en 2013 et seront opérationnelles pour le passage à T2S.

Troisième terme de référence, le service aux émetteurs a enregistré en 2012 la participation de cinq grandes sociétés françaises au nouveau dispositif de vote par correspondance sur Internet VOTACCESS. Le démarrage est satisfaisant, et nous attendons de nouvelles candidatures pour la campagne d'assemblées générales 2013. L'AFTI et l'ANSA ont créé le Conseil scientifique VOTACCESS pour accompagner la montée en charge.

Par ailleurs, 2012 a été marqué par trois dossiers transversaux dont le premier, d'origine américaine (FATCA), prévoit la participation des teneurs de comptes français à l'identification et à la communication à l'Internal Revenue Service américain des coordonnées des contribuables US disposant de comptes dans leurs livres, selon un calendrier de mise en œuvre 2013/2017. Le second, d'origine française mais qui fait l'objet d'une proposition de directive en date du 14 février 2013, concerne la taxe sur les acquisitions de titres (TTF), votée dans le cadre du redressement des finances publiques. Elle a été perçue pour la première fois en août 2012.

Enfin, le Legal Entity Identifier (LEI), projet d'identification universel des entités participant aux transactions financières, devrait connaître un démarrage opérationnel au premier trimestre 2013, avant une montée en charge progressive.



Nous avons réalisé en 2012 un film présentant les principaux métiers du post-marché, ainsi que des fiches récapitulant ces métiers ainsi que leurs acteurs. Ces supports sont mis gracieusement à la disposition de nos membres.

Nous avons organisé neuf événements en 2012 :

- Deux conférences sur les thèmes MIF II et AIFM,
- Cinq amphis qui ont traité de FATCA et de la TTF, de VOTACCESS, de la transposition des standards OST, de la distribution des fonds, de MIF II et d'EMIR,
- Deux petits-déjeuners consacrés à SWIFT et à l'industrie financière, d'une part, et à l'actualité juridique, fiscale et réglementaire, d'autre part.

Votre rapport annuel évolue. Nous avons choisi de présenter nos activités (termes de référence, événements, groupes de travail et observatoires, études) classées par grands métiers (Gestion d'actifs, Règlement/livraison/compensation, Services aux Émetteurs, travaux transversaux) afin d'améliorer l'homogénéité des rubriques, et pour donner une meilleure fluidité à l'ensemble.

Comme à l'habitude, Charles Sauvat a signé la couverture du présent rapport.

Bonne lecture.

Marcel Roncin, Président de l'AFTI

Chairman's message

Will 2012 go down as the final year of the multi-faceted crisis that has rumbled on for more than half a decade?

Whatever happens, the crisis continues to impact on all our activities, judging by the flood of laws and regulations announced, published or dealt with in 2012, both internationally and in Europe, as well as at domestic level. The main aim of these measures is to build a new, sounder framework for banking and financial activities. Accordingly, a draft Banking Separation and Regulation Act was presented to the French parliament on 19 December.

These rules and regulations are not just another way of ensuring that previous imbalances do not reoccur. They actually sketch out the future of our professions, especially asset management, settlements and clearing. We brought significant resources to bear on these issues in 2012.

In asset management, much of 2012 was spent preparing for implementation of the AIFM Directive, scheduled for July 2013. We took part in the market advisory group set up under the auspices of the French Treasury and the AMF, and we also set up a special working group for this purpose.

Likewise, extensive work was done on settlement and delivery, in connection with the revision of MiFID, the European Commission's proposals on the draft CSDR and the adoption of EMIR by the European Parliament.

Preparations for Target 2 Securities (T2S) were stepped up in 2012, with 15 new central securities depositories, including the ESES CSDs, signing on in July. Due to come

on stream between 2015 and 2017, T2S is the keynote project for Europe's post-trade industry going forward.

Two other projects relate to T2S: transposal of European standards on corporate actions and the shift from D+3 to D+2 settlement. Set in train in 2013, these reforms will be operational for the transition to T2S.

Regarding the third of AFTI's terms of reference, issuer services, five major French companies used the new online voting platform, VOTACCESS, for their AGMs in 2012. The start-up phase has been satisfactory and we expect more companies to apply to use the platform during the 2013 AGM season. AFTI and ANSA have set up a VOTACCESS Scientific Board for the ramp-up phase.

Three cross-functional issues were high on the agenda in 2012. The first, concerning the US FATCA statute, is scheduled for 2013-2017, when French account-keepers will have to participate in identifying and providing the US Internal Revenue Service with details about US taxpayers holding accounts with them. The second issue, which originated in France but culminated in a draft EU directive dated 14 February, concerns the so-called financial transaction tax (FTT). Adopted as part of measures to restore France's government finances, the FTT was levied for the first time in August 2012.

The Legal Entity Identifier (LEI) project for accurate and unambiguous identification of entities taking part in financial transactions is to be launched operationally in the first quarter of 2013 and will be scaled up gradually thereafter.

In 2012 we made a film presenting the main professions in the post-trade sector and also produced a set of factsheets describing these jobs and the people who do them. The media are available free of charge to AFTI members.

We organised nine events in 2012 :

- Two conferences, one on MiFID II, the other on the AIFM
- Five lectures: FATCA and the FTT, VOTACCESS, transposition of corporate action standards, fund distribution, MiFID II and EMIR,
- Two breakfast meetings, one on SWIFT and the financial industry, the other on legal, fiscal and regulatory developments.

Your annual report has evolved. To make the different sections more uniform and improve the overall flow, we have decided to present our activities (terms of reference, events, working groups and observatories, research) by major business area (asset management, settlement and delivery, issuer services, cross-functional projects).

As usual, the cover is designed by Charles Sauvat.

Marcel Roncin, Chairman, AFTI



Conseil d'administration

L'AFTI est administrée par un Conseil composé de vingt administrateurs et de deux censeurs.

- Le Conseil nomme, parmi ses membres, le Président, trois Vice-Présidents, le Trésorier et le Trésorier-adjoint
- Le Conseil se réunit chaque mois hors juillet et août.
- Le Délégué Général, sous l'autorité et par délégation du Président, participe à la gestion de l'association.



Board of Directors

AFTI is administered by a Board made up of 20 members and two advisors.

- The Board appoints a Chairman, three Vice-Chairmen, a Treasurer and a Deputy Treasurer from among its members.
- The Board meets monthly (except in July and August).
- A General Manager, delegated by and under the authority of the Chairman, is in charge of running the association.





Marcel RONCIN
AFTI
Président
Chairman

Éric DÉROBERT
CACEIS
Vice-Président
Vice-Chairman

Alain POCHET
BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Vice-Président
Vice-Chairman

Éric de GAY de NEXON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES
Vice-Président
Vice-Chairman

Pierre Olivier COUSSERAN
BANQUE DE FRANCE
Trésorier
Treasurer

Jean-Philippe GRIMA
CRÉDIT MUTUEL CIC TITRES
Trésorier Adjoint
Deputy Treasurer

Karima LACHGAR
AFTI
Délégué Général
General Manager

Représentants d'Administrateur Directors' representatives

Emmanuel de FOURNOUX
AMAFI

Didier RABIER
(jusqu'au 30 novembre 2012)
(until 30 November 2012)
puis then

Christine DURAND-BERTOLINO
(depuis le 1^{er} décembre 2012)
(since 1 December 2012)
BANQUE PALATINE

Thomas KRAFT
BNP PARIBAS

Alain GONNIN
BPCE

Dominique DE WIT
CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Valérie URBAIN
EUROCLEAR FRANCE

Marie-Claire PLAUD
EURONEXT PARIS

Philippe CASTELANELLI
HSBC FRANCE

Céline RINGOT
LA BANQUE POSTALE

Christophe HÉMON
LCH.CLEARNET SA

Xavier BONNERU
LCL

Marc CATTELIN
NATIXIS

Laurence MARTINEZ
PROCAPITAL

Philippe LEGRAND
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA

Didier ROLLAND
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
ODDO & CIE

Représentants de Censeur Advisors' representatives

Catherine GRANDPIERRE-MANGIN
OCBF

Henri ORANGE
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
(membre depuis le 25 mai 2012)
(member since 25 May 2012)

Participant également au Conseil, comme Rapporteurs de leurs groupes de travail
The following also sit on the Board as rapporteurs of their working groups

Jean DEVAMBEZ (BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES),
Marc TIBI (BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES),
Carine ÉCHELARD (CACEIS),
Sylvie VERNET GRUOT (CACEIS),
Michèle BESSE (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES).

Bureau et permanents de l'AFTI

Le Président, les Vice-Présidents, le Trésorier, le Trésorier adjoint et le Délégué Général constituent le Bureau.

Le Bureau élabore les orientations et propositions à soumettre au Conseil.

Il détermine les modalités et les moyens de la mise en œuvre des décisions du Conseil et valide l'ordre du jour fixé par le Président.

Executive Committee and permanent members of AFTI

The Chairman, Vice-Chairmen, Treasurer, Deputy Treasurer and General Manager make up the Executive Committee.

The Executive Committee draws up guidance and proposals to submit to the Board.

It determines the terms and resources used to implement Board decisions and approves the agenda set by the Chairman.



Éric DÉROBERT
CACEIS
Vice-Président
Vice-Chairman

Pierre Olivier COUSSERAN
BANQUE DE FRANCE
Trésorier
Treasurer

Alain POCHET
BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES
Vice-Président
Vice-Chairman

Marcel RONCIN
AFTI
Président
Chairman

Karima LACHGAR
AFTI
Délégué Général
General Manager

Équipe permanente AFTI AFTI permanent team



Anaïs MARCHE
Chargée de communication
Communication officer

Karima LACHGAR
Délégué Général
General Manager

Marcel RONCIN
Président
Chairman

Maryvonne SELVA
Assistante de direction
Management assistant

Isabelle CASTEL
Chargée d'activité
Executive assistant



Éric de GAY
de NEXON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Vice-Président
Vice-Chairman

Jean-Philippe GRIMA
CRÉDIT MUTUEL
CIC TITRES
Trésorier Adjoint
Deputy Treasurer



Présentation

Créée en 1990, l'AFTI est l'association de la Place de Paris représentant les métiers du post-marché. Elle fédère les compétences des principaux membres de l'industrie financière au sein de ses groupes de travail et observatoires.

L'AFTI rassemble des banques, des entreprises d'investissement, des infrastructures de marché, des émetteurs, ainsi que des associations professionnelles et des sociétés de conseil.

L'AFTI représente la profession dans les dossiers qui participent à l'harmonisation et à l'intégration du marché européen des capitaux.

L'action de l'AFTI, au service de la Place de Paris, est ainsi largement tournée vers l'Europe.

Elle assure également un lien étroit avec le monde de l'éducation, et principalement avec un certain nombre d'universités (Paris Sorbonne, Paris Ouest, Lyon II Lumière, Caen, Cergy) et d'écoles (ISC Paris) avec qui elle facilite l'ouverture de filières professionnelles.

Overview

Created in 1990, the Association Française des Professionnels des Titres (AFTI) represents the post-trade business on the Paris marketplace. It brings together the skills and expertise of the finance industry through its working groups and monitoring units.

AFTI's members include banks, investment firms, market infrastructure operators, issuers, professional associations from the sector and consulting firms.

AFTI advocates for the industry in projects dealing with the harmonisation and integration of Europe's financial markets.

Accordingly much of AFTI's work on behalf of the Paris financial centre is focused on European initiatives.

AFTI maintains close links to the academic world and enjoys special ties with a number of educational institutions, including the Paris Sorbonne, Paris Ouest, Lumière Lyon II, Caen and Cergy universities and ISC Paris business school, where it is helping to promote the development of professional training streams.

Membres de l'association

L'association comprend les quatre catégories de membres suivantes :

Membres fondateurs et assimilés :
BNP PARIBAS, CACEIS, CRÉDIT AGRICOLE, CM-CIC, HSBC FRANCE, LCL, NATIXIS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Membres de droit :
EUROCLEAR FRANCE, EURONEXT PARIS, LCH.CLEARNET SA.

Membres professionnels des activités de post-marché appartenant à l'un des secteurs suivants :

- Les établissements de crédit, leurs organes centraux pour ceux qui en sont dotés, les entreprises d'investissement,

ainsi que les associations les représentant,

- Les entreprises de marché et les dépositaires centraux,
- Et, d'une manière générale, les établissements et services autorisés à effectuer des opérations de banque, tels qu'exposé à l'alinéa 1 de l'article L.518-1 du Code monétaire et financier.
- LA BANQUE DE FRANCE, LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.
- Les filiales opérationnelles et prestataires de services spécialisés qui exercent des activités dans le domaine des instruments financiers,
- Sont également compris les partenaires professionnels nécessaires à l'exercice des missions des activités de post-marché.

L'ensemble de ces personnes morales doivent avoir une activité significative dans l'Union européenne.

Membres associés :

Ils sont choisis parmi des personnes physiques ou morales, de droit public ou de droit privé, françaises ou étrangères qui, par leur connaissance des marchés, sont en mesure de contribuer aux travaux ou au rayonnement de l'association.

Members

AFTI has four member categories:

Founder members and similar
BNP PARIBAS, CACEIS, CRÉDIT AGRICOLE, CM-CIC, HSBC FRANCE, LCL, NATIXIS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Ex officio members:
EUROCLEAR FRANCE, EURONEXT PARIS, LCH.CLEARNET SA.

Post-trade professionals belonging to one of the following sectors:

- Credit institutions, their central bodies for those that have them,

investment companies, along with their representative associations.

- Market operators and CSDs.
- Generally, institutions and departments authorised to undertake banking transactions, as stated in Article L.518-1(1) of the Monetary and Financial Code.
- BANQUE DE FRANCE, CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.
- Operational subsidiaries and specialised service providers that work in the field of financial instruments.
- Professional partners necessary to the exercise of post-trade activities are also included.

All these legal entities must have a significant level of activity in the EU.

Associate members:

These are public or private, French or foreign individuals and legal entities that, through their knowledge of the markets, can contribute to AFTI's work or development.

Personnes morales “membres de l’AFTI” Corporate members of AFTI

- 3S CONSULTING
- ABN AMRO CLEARING BANK NV
- AILANCY
- AIR LIQUIDE SA
- ALLIANZ BANQUE
- AMAFI
- AMTE COUNCIL (ICMA)
- ATOS WORDLINE FINANCIAL MARKETS
- AUDISOLFT CONSULTANTS
- AUREXIA
- AVALOQ FRANCE
- AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
- BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRÉSORERIE
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE DE NEUFLIZE OBC
- BANQUE DELUBAC & CIE
- BANQUE MARTIN MAUREL
- BANQUE PALATINE
- BARCLAYS
- BNP PARIBAS
- BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- BPCE
- BRED BANQUE POPULAIRE
- BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUX) S.C.A
- BUCKY BALL CONSULTING S.A.
- CACEIS
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CAP GEMINI TECHNOLOGY
- CITIBANK INTERNATIONAL PLC
- CLEARSTREAM BANKING
- COMPAGNIE FINANCIÈRE ED. DE ROTHSCHILD BANQUE
- CORTAL CONSORS
- CRÉDIT AGRICOLE CHEUVREUX
- CRÉDIT AGRICOLE TITRES

- CRÉDIT DU NORD
- CRÉDIT FONCIER
- CRÉDIT MUTUEL ARKEA
- CM – CIC SECURITIES
- CM – CIC TITRES
- CRÉDIT SUISSE (FRANCE)
- CSC COMPUTER SCIENCES CORPORATION
- DELOITTE ET ASSOCIÉS
- DEUTSCHE BANK AG
- DIFCAM
- DUBUS S.A.
- EQUINOX CONSULTING
- ERNST & YOUNG et ASSOCIÉS
- EUROCLEAR FRANCE
- EUROGROUP CONSULTING FRANCE
- EURONEXT PARIS
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION FRANCE
- EXANE
- FACULTÉ DE DROIT JEAN MONNET – UNIVERSITÉ PARIS SUD – ORSAY
- FACULTÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION – LYON 2 LUMIÈRE
- FINANCIÈRE MEESCHAERT
- FINSYS FINANCIÈRE SYSTÈME
- FIRST FINANCE
- FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER
- GIDE LOYRETTE NOUEL
- GROUPAMA BANQUE
- HIRAM FINANCE
- HSBC FRANCE
- INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE LUMIÈRE
- INTERACTIVE DATA
- ISC PARIS SCHOOL MANAGEMENT

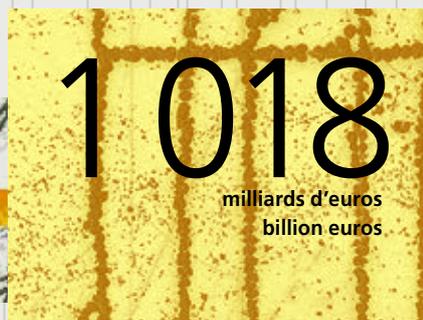
- KURT SALMON
- LA BANQUE POSTALE
- LAZARD FRÈRES BANQUE
- LCH.CLEARNET SA
- LCL
- LEGAL & GENERAL BANK (FRANCE)
- MICHELIN CIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS
- NATIXIS
- NEXTRAINING
- OCBF
- ODDO & CIE
- OSEO SA
- OTC GROUPE ONEPOINT
- PARIS EUROPLACE
- PRICE WATERHOUSECOOPERS AUDIT
- PROCAPITAL
- RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA
- REGULATION PARTNERS
- SILTEA
- SIX FINANCIAL INFORMATION
- SLIB
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- STATE STREET BANQUE SA
- SWIFT FRANCE S.A.S.
- TALLIS CONSULTING
- THE BANK OF NEW YORK MELLON SA/NV
- THYXOS CONSULTING GROUP
- UBS SECURITIES FRANCE SA
- UNIVERSITÉ DE CAEN
- UNIVERSITÉ DE CERGY-POINTOISE
- UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
- UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE
- VERMEG

Chiffres-clés Key figures



- Total de l'encours de la conservation chez le dépositaire central.
- Total in custody with the CSD.

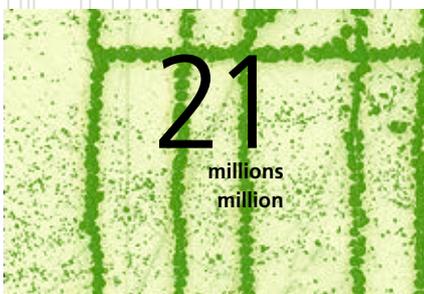
dont • of which



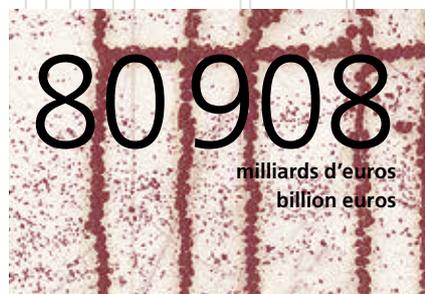
- Conservation OPCVM.
- Fund assets in custody.



- Conservation actions.
- Equities in custody.



- Mouvements dénoués chez le dépositaire central.
- Transactions settled at the CSD.



- Capitaux traités chez le dépositaire central.
- Capital processed at the CSD.



- Nombre total de valeurs admises chez le dépositaire central.
- Total number of securities accepted at the CSD.

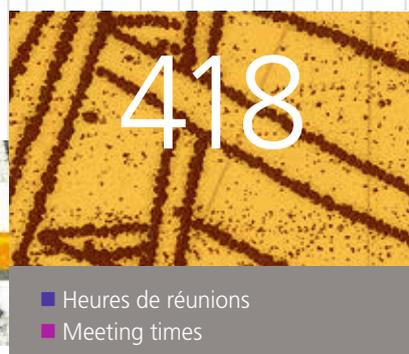
Source Euroclear France.

Mesure de l'activité Activity in figures

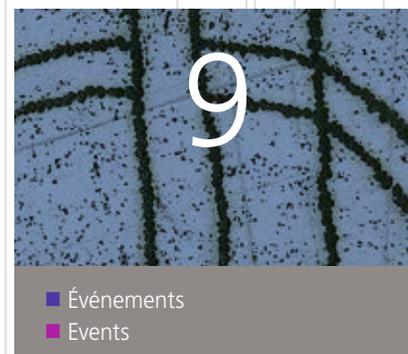
GOVERNANCE GOUVERNANCE



GROUPES DE TRAVAIL WORKING GROUPS



ÉVÉNEMENTS EVENTS



Les grandes étapes 2012

2012 Highlights

25 • Séminaire stratégique AFTI/AFG
• AFTI/AFG strategic seminar

31 • **Conférence** « MIF II - les enjeux pour l'industrie »
• **Conference:** "MiFID II – key issues for the industry"

7 • Proposition de la Commission européenne pour renforcer la sécurité et l'efficacité du règlement/livraison en Europe (CSDR)
• European Commission issues a proposal to improve security and efficiency in relation to clearing and settlement in Europe (CSDR)

21 • **Conférence** « AIFMD/OPCVM, ce qui se prépare pour l'industrie de la gestion d'actif »
• **Conference:** "AIFMD/UCITS: what lies ahead for the asset management industry"

29 • Le Parlement européen adopte le Règlement EMIR. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013
• European Parliament adopts EMIR (for entry into force on 1 January 2013)

30 • Présentation au Conseil de l'AFTI de la vidéo de présentation du post-marché
• Video presentation of the post-trade sector presented to AFTI's Board

• Nouvelle page d'accueil du site Internet de l'AFTI
• New home page for AFTI's website

• Code de bonnes pratiques sur le vote en AG
• Code of best practice published on voting at general meetings

22 • Assemblée générale annuelle de l'AFTI
• AFTI holds its Annual General Meeting

25 • Nouveau Bureau de l'AFTI
• AFTI appoints a new Executive Committee

JANVIER
JANUARY

FÉVRIER
FEBRUARY

MARS
MARCH

AVRIL
APRIL

MAI
MAY

JUIN
JUNE

7 • Publication du Rapport AMF sur les AG des sociétés cotées (Poupart Lafarge)
• AMF publishes the Poupart-Lafarge Report on shareholder general meeting of listed companies

14 • **Petit-déjeuner** « SWIFT 2012 et l'industrie financière »
• **Breakfast meeting:** "SWIFT 2012 and the financial industry"

18 • Parrainage de la Promotion 2011 de l'ISC Paris
• AFTI sponsors the ISC Paris business school's class of 2011

29 • Adoption du texte de loi sur la TTF
• Draft legislation on the Financial Transaction Tax is adopted

• Publication des textes d'application de FATCA
• FATCA implementing legislation is published

11 • **Amphi** « FATCA/TTF - Quels impacts pour le post-marché ? »
• **Lecture:** "FATCA/FTT - impact on the post-trade sector"

17 • Première réunion du Conseil Scientifique VOTACCESS
• VOTACCESS Scientific Advisory Board holds its first meeting

27 • Conseil d'Administration à Bruxelles
• Board of Directors meets in Brussels

• Cooptation de la Caisse des Dépôts au Conseil de l'AFTI
• Caisse des Dépôts co-opted onto AFTI's Board

• Première utilisation de VOTACCESS pour 3 assemblées générales
• VOTACCESS used for the first time at three AGMs

1 • Séminaire Stratégique Formation AFTI
• AFTI strategic training seminar

19 • Réunion ETDF à Dublin
• ETDF meeting in Dublin

21 • Signature d'une convention cadre entre l'AFTI et l'ISC Paris
• AFTI signs a master agreement with ISC Paris business school

27 • **Amphi** « VOTACCESS 2012 - Le Run »
• **Lecture:** "VOTACCESS: up and running"

- 1 • Désignation d'un Commissaire aux Comptes pour l'AFTI (MMP Audit)
- AFTI appoints a statutory auditor (MMP Audit)
- 3 • Diffusion du projet de directive UCITS V
- Draft UCITS V Directive circulated
- 4 • 15 nouveaux CSD signent l'accord T2S
- 15 new CSDs sign the T2S agreement
- 26 • Consultation de la Commission en préparation de la directive UCITS VI
- European Commission holds a consultation ahead of the UCITS VI Directive
- Publication par l'AMF du rapport du Comité de Place sur la transposition d'AIFMD
- AMF publishes a report by its Asset Management Stakeholders' Committee on the transposition of AIFMD

- 23 • Remise des diplômes Université Paris Ouest Nanterre
- Université Paris Ouest Nanterre holds its graduation ceremony
- Création d'un groupe de travail Transversal AFTI sur la Transposition AIFMD
- AFTI forms a cross-disciplinary working group on AIFMD transposition
- Les vidéos des Amphis de l'AFTI sont désormais disponibles sur Internet
- Videos of AFTI lectures made available on the internet

- 21 • **Amphi** « EMIR, MIFID II - l'avalanche réglementaire se rapproche »
- **Lecture:** "EMIR, MiFID II – the approaching regulatory avalanche"
- 23 • Publication par l'AMF de son rapport 2011 sur la gestion d'actifs pour compte de tiers
- AMF publishes its 2011 report on third party asset management
- Rapport Banque de France 2011 sur la surveillance des moyens de paiement et des infrastructures des marchés financiers
- Banque de France publishes its 2011 report on the supervision of payment methods and financial market infrastructures
- Premier mois de collecte de la TTF
- Financial Transaction Tax collected for the first time

JUILLET
JULY

AOÛT
AUGUST

SEPTEMBRE
SEPTEMBER

OCTOBRE
OCTOBER

NOVEMBRE
NOVEMBER

DÉCEMBRE
DECEMBER

- 1 • Début de la mise en œuvre de la taxe sur les transactions financières
- Implementation of the Financial Transaction Tax begins

- 4 • **Amphi** « Distribution des fonds: Quelles avancées? »
- **Lecture:** "Progress on fund distribution"
- 5 • Consultation de la Commission pour un cadre possible de redressement et de résolution pour les institutions financières non banques
- European Commission holds a consultation on a potential recovery and resolution framework for non-bank financial institutions
- 24 • **Amphi** « OST – Transposition des Standards Européens: le coup d'envoi »
- **Lecture:** "Corporate actions – kickoff for transposing European standards"
- 26 • Adoption par le Parlement européen du Rapport Ferber (MIF II)
- European Parliament adopts the Ferber Report (MiFID II)
- Finalisation des travaux AFTI / AFG / AMF sur la mise à jour du cahier des charges du TCC
- AFTI, the AFG and the AMF finalise their work on updating the terms of reference for custodians
- **4^e trimestre:** Animation AFTI de cours sur le post-marché à l'Université de Caen
- **Q4:** AFTI gives lectures on the post-trade sector at the University of Caen

- 12 • Plan d'action de la Commission sur la modernisation du droit des sociétés et des règles de gouvernance des entreprises
- European Commissions publishes an action plan on the modernisation of company law and corporate governance rules
- 19 • **Petit-déjeuner** sur l'actualité juridique, fiscale et réglementaire
- **Breakfast meeting** on current events in the legal, tax and regulatory spheres
- Présentation du projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires en France
- Banking Separation and Regulation Bill introduced in France
- La Commission adopte les standards techniques EMIR
- European Commission adopts EMIR technical standards
- Annonce du rachat de NYSE EURONEXT par INTERCONTINENTAL EXCHANGE (ICE)
- IntercontinentalExchange (ICE) announces acquisition of NYSE Euronext

Nos termes de référence

Le post-marché, composante essentielle de l'industrie financière française, regroupe un grand nombre de métiers différents dont la raison d'être est le service du client et le respect de la conformité des opérations. Il forme un ensemble homogène qu'il n'est pas toujours aisé de décrire et de présenter.

Il est apparu indispensable d'opérer une segmentation des divers métiers qui le composent et de les organiser en grandes catégories. C'est ainsi que nous avons constitué trois sous-ensembles :

- **La gestion d'actifs,**
- **Le règlement/livraison et compensation,**
- **Le service aux émetteurs.**

Ces trois grandes familles d'activités recouvrent l'ensemble des métiers de notre association, allant de la tenue de compte conser- vation à l'administration de fonds, en passant par la centralisation des assemblées générales, les opérations sur titres et le dépositaire d'OPCVM. Cette segmentation a pour objectif de donner une meil-

leure visibilité externe à nos activités. En effet, outre leur nombre et leur diversité, certaines font appel à la haute technologie et leur présentation pour le non-spécialiste n'est pas aisée.

Enfin, à l'image de l'offre clientèle qui se renouvelle sans cesse, le post-marché est en constante évolution.

Vous trouverez dans les pages suivantes une présentation rapide de nos trois cœurs de métiers, déclinés sous forme de « termes de référence ».

Ces termes de référence, qui couvrent l'essentiel des métiers de l'AFTI, s'accompagnent d'une quatrième catégorie, laquelle regroupe les activités transversales nécessaires au bon fonctionnement de l'association (fonctions support que sont le juridique et le fiscal, le droit de la concurrence, ainsi que la formation et la communication). Y figurent études, événements, groupes de travail et observatoires.

Our terms of reference

The post-trade sector is a critical component of France's financial industry. It encompasses a wide range of different activities aimed at serving clients and ensuring that transactions meet compliance requirements. The sector forms a cohesive unit that is not always easy to describe or present.

For that reason, it was necessary to segment the sector's activities and organise them into three categories:

- **asset management**
- **clearing and settlement**
- **issuer services**

These three areas encompass all AFTI's activities, including custody, fund administration, transfer agency services for general meetings, corporate actions and depositary services. The goal of this segmentation is to raise the public profile of what we do. This is important because the post-trade sector covers a wide range

of activities, some of which are highly technical and not easy to explain to laymen.

Finally, the post-trade sector is constantly evolving, as is the selection of products and services offered to clients.

The following section provides a short overview of our three core areas of activity, presented in the form of "terms of reference".

Alongside these terms of reference, which cover the bulk of AFTI's activities, there is also a fourth category of cross-disciplinary activities necessary for the smooth running of the association. This covers the support functions specialised in legal and tax affairs, competition law, and training and communication. Also in this category are research, events, working groups and monitoring units.



- En 2012, le groupe de travail Formation a réalisé des fiches « acteurs » et « métiers » du post-marché, principalement à destination des étudiants.
- In 2012, the Training working group produced factsheets describing post-trade activities and professions, aimed chiefly at students.

Gestion d'actifs Asset management

Pages 16-23

Règlement/livraison et compensation Clearing and settlement

Pages 24-35

Services aux émetteurs Issuer services

Pages 36-41

MÉTIER DU POST-MARCHÉ / RÔLE DU
Gestionnaire post-marché

Mission générale
Assurer la bonne exécution des ordres de transaction et la bonne tenue des comptes des clients, et en garantir la sécurité et la confidentialité.

Le post-marché: qu'est-ce que c'est ?
Le post-marché est l'ensemble des activités qui se déroulent après la conclusion d'une transaction sur le marché réglementé. Il comprend notamment la livraison des titres, la compensation des opérations et la tenue des comptes des clients.

Compétences
• Connaissance des produits financiers
• Maîtrise des procédures de livraison et de compensation
• Capacité à gérer les risques de contrepartie et de liquidité
• Capacité à gérer les risques de réputation

Formation initiale
• Licence en finance
• Diplôme de gestionnaire de portefeuille
• Diplôme de gestionnaire de titres

Evolution/passe-temps
• Connaissance des produits financiers
• Maîtrise des procédures de livraison et de compensation
• Capacité à gérer les risques de contrepartie et de liquidité
• Capacité à gérer les risques de réputation

Où exercer ce métier ?
• Sociétés de gestion de portefeuille
• Sociétés de compensation
• Sociétés de livraison de titres
• Sociétés de services aux investisseurs

AFPI
Association Française des Professionnels de l'Industrie des Titres et des Services aux Investisseurs

MÉTIER DU POST-MARCHÉ / RÔLE DU
Fonctions spécialisées

Préambule
Le post-marché regroupe une multitude de fonctions, chacune ayant ses propres spécificités et ses compétences.

Le post-marché: qu'est-ce que c'est ?
Le post-marché est l'ensemble des activités qui se déroulent après la conclusion d'une transaction sur le marché réglementé. Il comprend notamment la livraison des titres, la compensation des opérations et la tenue des comptes des clients.

Compétences
• Connaissance des produits financiers
• Maîtrise des procédures de livraison et de compensation
• Capacité à gérer les risques de contrepartie et de liquidité
• Capacité à gérer les risques de réputation

Formation initiale
• Licence en finance
• Diplôme de gestionnaire de portefeuille
• Diplôme de gestionnaire de titres

Evolution/passe-temps
• Connaissance des produits financiers
• Maîtrise des procédures de livraison et de compensation
• Capacité à gérer les risques de contrepartie et de liquidité
• Capacité à gérer les risques de réputation

Où exercer ce métier ?
• Sociétés de gestion de portefeuille
• Sociétés de compensation
• Sociétés de livraison de titres
• Sociétés de services aux investisseurs

AFPI
Association Française des Professionnels de l'Industrie des Titres et des Services aux Investisseurs

MÉTIER DU POST-MARCHÉ / RÔLE DU
Chargé de clientèle

Mission générale
Assurer la bonne exécution des ordres de transaction et la bonne tenue des comptes des clients, et en garantir la sécurité et la confidentialité.

Le post-marché: qu'est-ce que c'est ?
Le post-marché est l'ensemble des activités qui se déroulent après la conclusion d'une transaction sur le marché réglementé. Il comprend notamment la livraison des titres, la compensation des opérations et la tenue des comptes des clients.

Compétences
• Connaissance des produits financiers
• Maîtrise des procédures de livraison et de compensation
• Capacité à gérer les risques de contrepartie et de liquidité
• Capacité à gérer les risques de réputation

Formation initiale
• Licence en finance
• Diplôme de gestionnaire de portefeuille
• Diplôme de gestionnaire de titres

Evolution/passe-temps
• Connaissance des produits financiers
• Maîtrise des procédures de livraison et de compensation
• Capacité à gérer les risques de contrepartie et de liquidité
• Capacité à gérer les risques de réputation

Où exercer ce métier ?
• Sociétés de gestion de portefeuille
• Sociétés de compensation
• Sociétés de livraison de titres
• Sociétés de services aux investisseurs

AFPI
Association Française des Professionnels de l'Industrie des Titres et des Services aux Investisseurs



- En 2012, le groupe de travail Formation a réalisé une vidéo de vulgarisation sur les métiers du post-marché...
- In 2012, the Training working group produced a video to explain post-trade activities in an easily understandable way...

Consultations

07/03/12*	AMF AMF	Instruction relative aux organismes de placement collectif déclarés réservés à certains investisseurs Instruction on collective investment schemes reported as being restricted to certain investors
30/03/12*	ESMA ESMA	Consultation sur lignes directrices ETF et autres OPCVM Consultation on the guidelines on ETFs and other UCITS
09/05/12*	AMF AMF	Instruction relative aux organismes de placement collectif déclarés réservés à certains investisseurs Instruction on collective investment schemes reported as being restricted to certain investors
01/06/12*	Commission européenne European Commission	Consultation sur Livre vert shadow banking Consultation on the Green Paper on shadow banking
20/11/12*	AMF AMF	Guide d'élaboration du programme d'activité Guide to preparing a programme of activity
30/11/12*	Trésor Treasury	Article R-215-1 Comofi Article R-215-1 of the Monetary and Financial Code

* Date d'échéance. Due date.

Gestion d'actifs

Depuis de nombreuses années, l'AFTI plaide avec l'appui de la gestion française pour une clarification et une harmonisation du rôle et des responsabilités de la fonction dépositaire. La directive AIFM offre enfin l'opportunité de répondre à ces enjeux.

Elle prévoit un encadrement réglementaire du dépositaire proche du cadre français actuel. Il s'agit d'un encadrement structurant et très détaillé associé à un niveau de responsabilité élevé.

En outre, la directive AIFM clarifie et harmonise la possibilité pour le dépositaire d'exercer d'autres fonctions telles que celles d'évaluateur indépendant, de calculateur de valeur nette liquidative, de prime broker, sous réserve d'une gestion appropriée des conflits d'intérêts.

Dans le cadre du processus d'adoption de la directive OPCVM V, l'AFTI considère que le corpus des missions et du régime de responsabilité du dépositaire doit correspondre à celui défini par les niveaux 1 et 2 d'AIFMD. En effet, les tâches et les diligences conduites par le dépositaire sont identiques quel que soit le type de véhicule géré (FIA ou OPCVM) dans la mesure où un fonds réservé à un client de détail peut investir dans le même type d'instrument financier qu'un fonds destiné à des investisseurs qualifiés.

Dans ces conditions, l'AFTI estime essentiel de rappeler que les textes de niveau 1 et 2 d'OPCVM V doivent être en cohérence avec la directive AIFM de manière à permettre au dépositaire d'accomplir ses missions avec un niveau de responsabilité qui n'aille pas au-delà du contrôle pouvant être raisonnablement pratiqué.

Imposer un niveau de responsabilité au-delà de ce contrôle raisonnable se traduirait par une limitation de l'offre de services. Ceci conduirait à restreindre la couverture géographique des investissements des gestionnaires européens.

Enfin, s'agissant de la question du passeport européen pour les dépositaires qui pourrait être débattue dans le cadre de la directive OPCVM V, l'AFTI rappelle que l'introduction d'un tel passeport passe nécessairement par une harmonisation préalable des fonctions et responsabilités du dépositaire.

Asset management

With the support of the French investment industry, AFTI has long argued that the roles and responsibilities associated with the depositary function need to be clarified and harmonised. At last, the AIFM Directive provides an opportunity to respond to these issues.

The Directive provides for a regulatory framework for depositaries that is similar to the current French framework, that is to say a structured and highly detailed framework combined with a high level of responsibility.

Furthermore, the AIFM Directive clarifies and harmonises the ability for depositaries to perform other functions such as those of independent valuation agent, net asset

value calculator or prime broker, provided that conflicts of interest are managed appropriately.

As regards the adoption process for the UCITS V Directive, AFTI believes that depositaries' duties and rules of responsibility should correspond to that laid down in the AIFMD level 1 and 2 measures. Indeed, depositaries perform the same duties and checks irrespective of the type of vehicle being managed (AIF or UCITS) to the extent that a fund restricted to retail investors can invest in the same types of financial instruments as a fund aimed at qualified investors.

As such, AFTI considers it essential to reiterate that the UCITS V level 1 and 2

texts must be consistent with the AIFM Directive so that depositaries can perform their duties with a level of responsibility that does not exceed the degree of control they can reasonably exercise.

Imposing a level of responsibility that exceeds what can reasonably be controlled would crimp the range of services offered. This would ultimately restrict the geographical scope of investments made by European investment managers.

On the question of a European passport for depositaries, which could be debated in the context of the UCITS V Directive, AFTI stresses that depositaries' functions and responsibilities need to be harmonised before a passport can be introduced.

AIFMD/OPCVM: Ce qui se prépare pour l'industrie de la gestion d'actifs

CONFÉRENCE DU 21 MARS 2012 • PARTENAIRE: AFG

Dans un contexte difficile pour la gestion d'actifs, des progrès ont été obtenus sur des sujets initiés par les professionnels et leurs associations représentatives.

La mise en œuvre de la directive AIFM adoptée en juillet 2011 constitue un exercice complexe dans la mesure où le texte prévoit certes une supervision et une réglementation accrues pour les fonds alternatifs et leurs gestionnaires, mais aussi, en contrepartie, leur offre la possibilité de saisir de nouvelles opportunités au travers du passeport européen société de gestion et du passeport européen pour la distribution de fonds en Europe. De leur côté, les métiers titres (dépositaires, administrateurs de fonds), doivent non seulement tirer les conséquences des dispositions de la directive AIFM qui clarifient leurs missions et responsabilités mais aussi se mettre

rapidement en capacité de proposer des solutions d'accompagnement dédiées aux spécificités des différentes catégories de fonds alternatifs (fonds immobiliers, private equity, etc.).

L'AFTI est partie prenante de l'industrie de la gestion d'actifs et apporte, via ses groupes de travail, sa contribution à la modernisation des process.

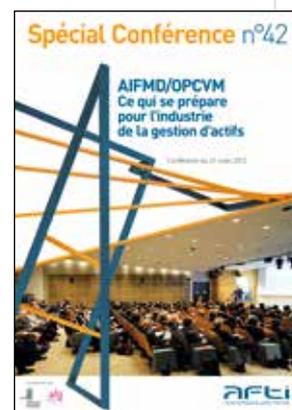
Nous sommes également à la manœuvre pour répondre aux consultations européennes dont le déferlement est une constante ces dernières années.

Ainsi, après UCITS IV transposée en 2011, voici UCITS V, AIFMD, texte capital qui apporte des précisions sur la mission et les responsabilités du dépositaire que nous attendons depuis longtemps, AIFMD donc, et ses mesures d'application impressionnantes. Voici également le capital-risque, les fonds solidaires, etc.

Par ailleurs, l'AFTI travaille de conserve avec l'AFG :

- sur le modèle d'architecture de la Convention dépositaire qui va se substituer à la Convention de 2002,
- sur le marquage des ordres.

Enfin, l'AFTI s'efforce de faire avancer la modernisation des pratiques dans le cadre du grand chantier ouvert ces dernières années sur la gestion du passif. Il y va des performances et de la qualité des prestations vis-à-vis des clients. Il y va aussi de la réduction des coûts de l'ensemble de la filière, laquelle passe par la poursuite de son automatisation.



AIFMD/UCITS: What lies ahead for the asset management industry

CONFERENCE ON 21 MARCH 2012 • PARTNER: AFG

In a challenging environment for the asset management sector, progress has been made on issues raised by professionals and their industry groups.

Implementing the AIFM Directive, adopted in July 2011, is a complex exercise. While the Directive does indeed provide for increased supervision and regulation of alternative funds and their managers, it enables them to seize new opportunities via the European passport for portfolio management companies and the European passport for European fund distribution. Meanwhile, securities services providers such as depositaries and fund administrators must not only draw the necessary conclusions from the sections

of the AIFM Directive clarifying their roles and responsibilities; they must also quickly ensure that they can offer dedicated support solutions catering for the various categories of alternative funds (real estate funds, private equity funds, etc.).

As a stakeholder in the asset management industry, AFTI helps modernise processes through its working groups.

It also actively works to respond to European consultations, of which there has been a constant stream in recent years. For example, following the transposition of UCITS IV in 2011, along came UCITS V, AIFMD, crucial in bringing long-awaited clarification to the roles and responsibilities of depositaries, AIFMD and its arsenal of

implementing measures, venture capital, social investment funds, etc.

AFTI is also working in concert with AFG on the following issues:

- the Depositary Agreement, due to replace the 2002 agreement
- order marking

AFTI is also endeavouring to move forward on modernising business practices as part of a major project on liability management initiated in recent years. This work has a significant impact on the performance and quality of services delivered to clients, as well as on cost-cutting throughout the sector, an initiative that hinges on continuing automation.

Distribution des fonds : Quelles avancées?

AMPHI DU 4 OCTOBRE 2012

Ces deux dernières années ont été riches en avancées tant réglementaires qu'opérationnelles sur les sujets relatifs à la distribution des OPCVM. L'AMF a publié, le 26 juillet, le rapport du Comité de Place présidé par Monique Cohen et Jean-Luc Enguéhard sur la transposition d'AIFM et sur le développement de la gestion innovante en France.

L'AFTI a été très active au sein de ce Comité et prend acte de la volonté commune de placer les dépositaires français sur un pied d'égalité dans la compétition européenne. La plupart de nos recommandations, dont certaines concernent le dépositaire, ont été reprises dans le rapport final.

L'AFTI s'organise pour l'étape suivante, préparatoire à l'échéance de juillet 2013 :

Un groupe de travail transversal, animé par Karima Lachgar, coordonne les travaux des groupes métiers de l'AFTI, dans la continuité du rapport du Comité de Place et dans le

cadre du texte de transposition.

L'industrie française de la gestion, prise au sens large, c'est-à-dire en englobant le métier titres, représente un ensemble puissant et fait partie des atouts de la France dans la compétition européenne et internationale. Ainsi, concernant la partie post-marché, trois dépositaires OPCVM et teneurs de comptes conservateurs français figurent parmi les 10 premiers établissements mondiaux.

Pour autant, cela ne suffit pas.

Nous avons besoin d'un service après-vente de qualité. C'est cette préoccupation qui nous a guidés en publiant en 2004 vingt préconisations sur l'amélioration de la distribution et la circulation des OPCVM.

Deux chantiers ont été ouverts :

- La plate-forme de routage d'Euroclear France. Nous voici maintenant au-delà des 70 % de volumes.
- Le marquage des ordres. Il répond à un ensemble de besoins : connaissance des

porteurs par les SDG, possibilité pour le centralisateur d'appliquer correctement les dérogations (droit d'entrée, de sortie), offre de services de sous-traitance pour le suivi de la distribution. L'AFTI, l'AFG et Euroclear présentent de nouvelles recommandations.

Cela étant, l'industrialisation des process est lente, et les back-offices consacrent encore beaucoup de moyens en personnels pour assurer le traitement et le contrôle des opérations..

Il convient, toutefois, de prendre en compte la complexité de la filière, les organisations différentes dans les back-offices de nos adhérents, l'obligation de progresser par consensus et la nécessité de rester en ligne avec une réglementation qui évolue.



"Progress on fund distribution"

LECTURE ON 4 OCTOBER 2012

Significant progress has been made in the past two years on issues relating to fund distribution, at both regulatory and operational levels.

On 26 July the AMF published a report by its AIFMD Stakeholders' Committee chaired by Monique Cohen and Jean-Luc Enguéhard on the transposition of AIFMD and the development of innovative investment management in France.

AFTI played an active role on the Committee and notes the shared determination to put French depositaries on an equal footing with their European competitors. Most of our recommendations, some of which relate to depositaries, were included in the final report.

AFTI is gearing up for the next phase, in preparation for the July 2013 deadline. A cross-disciplinary working group, led by Karima Lachgar, is coordinating the work of

AFTI's specialist groups, which is aligned with the AIFMD Stakeholders' Committee's report and relates to the transposing legislation.

The French investment management industry in its broadest sense – i.e. encompassing the securities industry – forms a powerful body and puts France in a strong position on the European and international competitive playing field.

In the post-trade sector, the top ten global institutions include three French fund depositaries and custodians. But this is not enough.

We need high-quality after-sales service. This was our guiding concern in 2004 when we published 20 recommendations on how to improve fund distribution and circulation.

Two major workstreams were initiated:

- Euroclear France's routing platform, which now handles more than 70% of total volumes.

- Order marking, which meets a number of needs: it ensures that portfolio management companies know investors, enables transfer agents to properly apply exemptions (relating, for example, to entry and exit charges) and makes it possible to offer subcontracted services in order to monitor distribution. AFTI, the AFG and Euroclear have put forward new recommendations.

Nevertheless, processes are taking a long time to standardise, and back offices still have to devote significant material and human resources to processing and checking transactions.

It is important, however, to remember that this is a complex industry, our members have differing back office structures, and we must move forward on the basis of consensus and keep pace with changing regulations.



Animatrice Chairman

Carine ÉCHELARD

CACEIS INVESTOR SERVICES

Membres Members

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Véronique RAYNOUARD,

Henri MOCKA

CACEIS INVESTOR SERVICES :

Sophie BLANVILLAIN,

Marie-Andrée BONNET,

Yves GAVEAU,

Éliane MEZIANI LANDEZ

CM CIC ASSET MANAGEMENT :

Françoise PEIGNAULT

DELOITTE :

Pascal KOENIG

EUROPEAN FUND

ADMINISTRATION FRANCE :

Luis RODRIGUES

RBC INVESTOR SERVICES

FRANCE SA :

Thierry HAENER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES :

Catherine COUVERT,

Alain ROCHER

STATE STREET BANQUE :

Christelle BOKOBZA,

Laureline GOINEAU,

Dominique SPILMONT

Groupe Administration de fonds

En 2012, le groupe a travaillé sur un certain nombre de sujets impactant l'administration de fonds : impacts de la taxe sur les transactions financières au mois d'août, mise en œuvre pratique de la distribution des plus-values réalisées, mise en place des nouveaux documents d'information périodique des fonds... La directive AIFM, et en particulier le statut et les responsabilités de l'évaluateur indépendant a fortement mobilisé le groupe. Concernant FATCA, même si une partie des obligations (notamment le PPP) a été reportée, le groupe s'est mobilisé pour défendre la position de l'AFTI sur le statut de l'administrateur de fonds.

Le groupe a également travaillé sur la mise en place en France de techniques de swing pricing, qui correspondent à une réelle demande de la part des sociétés de gestion. Les travaux avancent bien avec les régulateurs. Enfin, le groupe participe activement à la ré-

daction d'un livre blanc sur l'offre en matière de service market data qui sera adressé aux instances européennes.

Le groupe avait l'ambition, en 2012, de travailler pour améliorer sa communication et sa visibilité dans le monde de la gestion d'actifs. Un recto/verso présentant le métier a été réalisé et mis en ligne sur le site « Paris Fund Industry ». De plus, une plaquette de promotion est en cours de réalisation.

Au sujet de la licence professionnelle animée par ce groupe, le dossier de passage en alternance a eu une issue positive et sera en œuvre pour la prochaine rentrée. Cette évolution sera aussi l'occasion de revoir les programmes, en particulier pour élargir la licence aux métiers de middle-office. Enfin, en collaboration avec l'AFG, ce cursus accueillera à la prochaine rentrée, un quota d'étudiants handicapés.

Fund Administration Group

In 2012, the group worked on a number of issues affecting fund administration, including the impacts of the Financial Transaction Tax (August), the practicalities of distributing realised capital gains, and implementation of new periodic fund information documents. The AIFM Directive, and in particular the status and responsibilities of independent valuation agents, kept the group busy.

As regards FATCA, even though some of the requirements – particularly the Pass-Thru Payment Percentage – have been deferred, the group worked to defend AFTI's position on the status of fund administrators.

The group also worked on the introduction in France of swing pricing techniques, in response to genuine demand from portfolio management companies. Work is progressing well with regulators.

The group is actively involved in drawing up a white paper on the availability of service market data, to be submitted to the European authorities.

One of the group's aims in 2012 was to work on improving its communications and its visibility in the asset management world. A two-sided fact sheet giving an overview of the industry was published online on the "Paris Fund Industry" website. A promotional leaflet is also being produced.

As regards the professional certificate coordinated by the group, the request to move to a work/study approach was successful and will be effective for the beginning of the next academic year. This change will also provide an opportunity to review the curriculum, and in particular to extend certification to cover middle office activities. Finally, in conjunction with the AFG, a quota of students with disabilities will join the course at the beginning of the next academic year.

Groupe Dépositaire

En 2012, le groupe dépositaire a été très mobilisé sur la préparation du niveau 2 de la directive AIFM qui impacte de façon assez significative le métier du dépositaire en :

- Établissant les fondements d'une harmonisation des missions du dépositaire en Europe.
- Élargissant le périmètre des fonds soumis à l'obligation de faire appel à un dépositaire (fonds non UCITS) et permettant au dépositaire d'élargir son offre à de nouveaux services d'évaluateur indépendant.

Le groupe dépositaire va ainsi être sollicité tout au long de 2013 pour participer à des groupes de travail avec l'AMF et avec des associations professionnelles représentant des gérants de fonds concernés par la directive AIFM (AFIC, ASPIM, ASSFOR...) pour préciser le rôle du dépositaire sur ces fonds et les modalités opérationnelles.

Le code de bonne conduite du dépositaire

est en cours de mise à jour. Ces travaux ont commencé en juin 2012 et devraient se terminer en mars 2013.

Le groupe dépositaire a aussi travaillé en 2012 à la finalisation de la transposition de UCITS IV à la fois au niveau des Livres III et IV du RGAMF et de la mise à jour du COMOFI en apportant des réponses précises et justifiées aux consultations de l'AMF.

Enfin, le groupe dépositaire est resté actif dans son rôle de veille en suivant de près les autres évolutions réglementaires (FATCA, MIF II...) pouvant impacter son environnement et en se mobilisant pour faire valoir la position des dépositaires français et de la Place de Paris (cf. la consultation des European Venture Capital funds et sur les fonds d'entrepreneuriat social européens).

À noter, un nouveau membre a rejoint le groupe Dépositaire en 2012 : Nathalie Keller, représentante de CM CIC Securities.



Animateur Chairman
Michèle BESSE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES

Membres Members

BANQUE DELUBAC & CIE :

Sylvie BLACHIER

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Caroline FRANCONIN

CACEIS :

Walid MOUNAOUIR,
Jean-Philippe BALLIN

CRÉDIT MUTUEL CIC :

Marc SCHAEFFER,
Cynthia LORBER

CRÉDIT MUTUEL CIC SECURITIES :

Nathalie KELLER

LCF :

Marc CORRADINI,
Éric CARLIER

RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA :

Julien POISSON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Virginie AMOYEL-ARPINO

STATE STREET :

Frédérique HOUZÉ

Depository Group

In 2012 the Depository Group devoted considerable time and energy to preparing for the AIFM Directive level 2 measures, which have a significant impact on depositaries in that they:

- establish the basis for harmonising the role of depositaries in Europe;
- broaden the range of funds required to use a depository (to include non-UCITS) and enable depositaries to extend their offerings to include new independent valuation services.

Throughout 2013, the Depository Group will be taking part in working groups with the AMF and industry groups representing fund managers affected by the AIFM Directive (AFIC, ASPIM, ASSFOR, etc.) to clarify the role of depositaries in relation to these funds, as well as the associated operational procedures.

The code of conduct for depositaries is in the process of being updated. Work began

in June 2012 and is due for completion in March 2013.

In 2012, the Depository Group also worked to finalise transposition of the UCITS IV Directive into Books III and IV of the AMF's General Regulation and to update the Monetary and Financial Code by providing detailed and reasoned responses to AMF consultations.

Finally, the Depository Group remained active in its monitoring role by closely monitoring other regulatory developments, including FATCA and MiFID II, that could have an impact on its environment. It also worked to promote the position of French depositaries and the Paris marketplace (see the consultation on European venture capital funds and European social entrepreneurship funds).

A new member joined the Depository Group in 2012: Nathalie Keller, representing CM CIC Securities.



Animateur Chairman

Jean DEVAMBEZ

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres Members

BANQUE DELUBAC & CIE :

Sylvie BLACHIER

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Sophie BOURGAREL,

Florence DWYER

CACEIS BANK :

Catherine LANGER

CRÉDIT MUTUEL CIC TITRES :

Richard EICHELDINGER

EUROCLEAR FRANCE :

Laëtitia COLOMBANI,

Sébastien SÉAILLES

NATIXIS :

Laurent LEPOUTRE

PROCAPITAL :

Aldric POURON

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES :

Christophe COLENTIER,

Morgane SEVENO

Groupe Flux et Stocks OPCVM

Les participants du groupe Flux et Stocks OPCVM se sont investis en 2012 sur toute une série de chantiers visant à faire progresser les pratiques professionnelles et les circuits opérationnels.

Le groupe a notamment beaucoup travaillé – en lien avec l'AFG et Euroclear – sur le développement de la pratique du marquage des ordres et les conditions à réunir pour faciliter cette pratique, tels que le mouvement de standardisation des attestations dépositaires (mouvement initié par l'AFTI en 2012), et la résolution des contraintes juridiques pesant sur ces pratiques (ie. secret bancaire...).

Constatant avec les autres acteurs de la filière OPCVM les progrès enregistrés par le marché français en matière de centralisation des ordres et de gestion du passif, le groupe a contribué également à la promotion de la Place de Paris, et des différentes solutions offertes permettant la distribution internationale des fonds français. L'année 2012 a été marquée de ce point de vue par la mise au point et le développement de solutions d'inscription en registre en France comme à l'étranger, solutions qui complètent utilement les solutions préexistantes.

Sur le même terrain des pratiques opération-

nelles, le groupe s'est impliqué également dans le projet T2S qui traitera le règlement/livraison des OPCVM, de façon à préparer des schémas de traitement efficaces adaptés aux spécificités propres à ces instruments.

Le groupe a poursuivi son action visant à favoriser le déploiement de la plate-forme de routage des ordres de souscriptions/rachats d'OPCVM d'Euroclear France qui dépasse maintenant les 70 % de part de marché et permet de traiter un volume important d'OPCVM étrangers. Il est à noter également que la plate-forme est désormais migrée sur le nouveau standard SWIFT 20022.

L'année 2012 a été très active aussi dans le domaine de la régulation, le groupe s'étant beaucoup impliqué dans les nombreux projets de textes européens. Les directives (UCITS IV, AIFM...) ont suscité de multiples réponses à des consultations, et une réponse forte de la Place qui a lancé différents chantiers de préparation dans lesquels l'AFTI est fortement engagée (cf. introduction de nouvelles méthodes de valorisation « Swing pricing/ADL » pour le groupe Flux et Stock OPCVM...) et qui se poursuivront sur l'année 2013.

Fund Stocks and Flows Group

In 2012, the Fund Stocks and Flows Group invested significant effort in a series of workstreams aimed at improving professional practices and operational processes.

In particular, the group worked hard – in conjunction with the AFG and Euroclear – on the development of order marking and the conditions needed to facilitate it, such as the move to standardise depository certification (initiated by AFTI in 2012) and the resolution of legal constraints, such as banking secrecy, that are hindering order marking.

Together with other fund industry participants, the group affirmed the progress made by the French market in

relation to order centralisation and liability management as well as helping promote the Paris marketplace and the various solutions offered to enable French funds to be distributed internationally. On this subject, registration solutions for use in France and abroad were developed and refined in 2012, providing a useful addition to existing solutions.

Still in relation to operational practices, the group was also involved in the T2S project on fund clearing and settlement, the aim of which is to design efficient processes tailored to the specific features of funds.

The group continued its efforts to facilitate the rollout of the routing platform developed by Euroclear France, which now has a market

share in excess of 70% and can handle large volumes of foreign funds. It should also be noted that the platform has now migrated to the new SWIFT 20022 standard.

It was also a busy year in the regulatory arena, and the group was very involved in working on a wide range of draft European legislation. Responses were required to a number of consultations on directives (UCITS IV, AIFM, etc.), and the market responded strongly by kicking off various preparatory workstreams in which AFTI is substantially involved, including the introduction of new swing pricing/ADL valuation methods for the Fund Stocks and Flows Group. These initiatives will continue throughout 2013.

Groupe AIFMD

La directive sur les fonds d'investissement alternatifs (AIFMD) constitue la refonte la plus radicale de la réglementation concernant la gestion/commercialisation de fonds au sein de l'Union européenne. Elle entrera en vigueur le 22 juillet 2013 en même temps qu'une série de nouvelles évolutions législatives post-crise qui modifieront l'industrie européenne de la gestion d'actifs.

Il est apparu indispensable de structurer et d'organiser les réflexions sur la transposition afin d'être force de proposition vis-à-vis de l'industrie et des pouvoirs publics.

Aussi, un groupe de travail transversal ad hoc a-t-il été constitué en octobre 2012.

Liste des chantiers conduits par l'AFTI :

- Guide de bonnes pratiques dépositaire/SDG capital investissement (avec AFIC et AFG).
- Guide de bonnes pratiques dépositaire/SDG immobilier (avec ASPIM et AFG).
- Guide de bonnes pratiques SDG/SDF épargne forestière (avec ASSFOR).
- Mise à jour du modèle de la convention AFTI/AFG (modèle architecture dépositaire).

AIFMD Group

The Directive on Alternative Investment Fund Managers (AIFMD) is the most radical overhaul of regulations governing the management and marketing of funds within the European Union. The AIFMD is due to enter into force on 22 July 2013 alongside a series of post-crisis legislative changes that will reshape the European asset management industry.

It seemed essential for AFTI to structure and organise the debate on the transposition of the Directive so that it could play a key role in influencing the industry and public authorities. A cross-disciplinary working group was formed especially for this purpose in October 2012.

The workstreams led by AFTI comprise:

- Best practice guide for private equity depositaries/management companies (with AFIC and the AFG)
- Best practice guide for real estate depositaries/management companies (with ASPIM and the AFG)
- Best practice guide for forestry investment management companies/fund companies

- Clarification du rôle du dépositaire dans le cadre de son obligation de suivi des mouvements espèces (cash monitoring).
- Mise à jour du code de bonne conduite du dépositaire.
- Élaboration d'une Charte Expert Externe En Évaluation.
- Mise à jour d'une Charte des bonnes pratiques professionnelles de l'administration de fonds.
- Tenue du registre et problématique des inscriptions des distributeurs étrangers dans les registres pour les fonds admis en Euroclear.

Le cabinet Price Waterhouse Coopers nous assiste pour coordonner les réflexions dans l'élaboration d'un document promotionnel en anglais et français et dans la définition d'un plan de communication visant à mettre en valeur les dépositaires français, prévoyant notamment l'organisation d'un séminaire à Londres et d'un amphi à Paris au cours du premier semestre 2013.

(with ASSFOR)

- Update to the standard AFTI/AFG agreement (standard depositary architecture)
- Clarification of the role of the depositary in respect of cash monitoring
- Update to the code of conduct for depositaries
- Preparation of an External Expert Charter on Valuation
- Update to the professional best practice charter on fund administration
- Registry maintenance and the issue of foreign distributors registering for funds admitted to Euroclear

PricewaterhouseCoopers is helping us coordinate thinking on the creation of a promotional document in English and French and the design of a communications plan aimed at highlighting French depositaries. In particular, the plan includes a seminar in London and a lecture in Paris in the first half of 2013.



Animateur Chairman
Karima LACHGAR
AFTI

Membres Members
BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES :
Jean DEVAMBEZ,
Florence DWYER,
Anita METZGER
CACEIS :
Carine ECHELARD,
Éric DÉROBERT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES :
Michèle BESSE,
Philippe LANGLET,
Virginie AMOYEL-ARPINO

Sous-groupe promotion
des asset servicers français
Subgroup: Promoting
French asset servicers

Animateurs Chairmen
Karima LACHGAR (AFTI)
Patrice BERGÉ-VINCENT (PWC)
Fahdi EL YOUNSI (PWC)

Membres Members
BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES :
Florence DWYER,
Anita METZGER
CACEIS :
Carine ECHELARD,
Anne LANDIER-JUGLAR,
Jean-Marc EYSSAUTIER
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA :
Philippe LEGRAND,
Pierre MAUCHAMPS,
Sébastien MARCK
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES :
Étienne DENIAU,
Michèle BESSE,
Laurence FHIMA
STATE STREET :
Raphaël REMOND,
Bruno NOYON,
Karine FORTI



- ... Cette vidéo est en ligne sur le site de l'AFTI, dans l'espace adhérents/menu étudiants...
- ... This video is available on line in the members' area of the AFTI website (under the "Students" menu)...

Consultations

28/09/12*	CPSS/IOSCO CPSS/IOSCO	Résolution des infrastructures de marché Resolution of financial market infrastructures
28/09/12*	BCBS/IOSCO BCBS/IOSCO	Exigences de marges pour les dérivés non compensés par CCP Margin requirements for non-centrally-cleared derivatives
28/09/12*	CPSS/IOSCO CPSS/IOSCO	Plan de recouvrement et de résolutions pour les infrastructures de marché Recovery and resolution plan for financial market infrastructures
02/11/12*	AMF AMF	Extension des obligations de conservations des échanges électroniques Extending data retention requirements in respect of electronic exchanges
14/11/12*	AFT AFT	Définition de la notion de date d'enregistrement des titres obligataires d'État Defining the concept of registration dates for sovereign bonds
28/12/12*	Commission européenne European Commission	Résolution et recouvrement des entités non bancaires Recovery and resolution of financial institutions other than banks

* Date d'échéance. Due date.

Règlement/livraison et compensation

Les infrastructures de marché sont essentielles au bon fonctionnement des marchés européens de capitaux et à la stabilité financière en Europe: elles exploitent des plates-formes spécifiques assurant la sécurité des échanges.

Dans ce cadre, l'AFTI supporte la démarche engagée par la Commission européenne suite aux demandes du G20 de septembre 2009 qui a mis l'accent sur le nécessaire renforcement de la robustesse des infrastructures pour éliminer le risque systémique.

Cette approche doit permettre dans le cadre de la révision de la MIF pour le trading et l'exécution, d'EMIR pour la compensation, et du projet de règlement sur les CSD de mettre en place un encadrement complet garantissant la mise en œuvre d'un modèle de marché sécurisé et efficace.

Aussi, pour l'AFTI, il est essentiel d'édicter des principes généraux sur le rôle et la supervision des infrastructures de marché qui ne soient pas remis en cause par des mécanismes de dérogation rendant totalement inefficace le dispositif souhaité.

Il s'agit en effet d'inscrire dans l'acquis communautaire les fondamentaux liés au rôle d'une infrastructure de marché qui a vocation exclusive à servir l'intérêt collectif des utilisateurs et de leurs clients, à sécuriser les marchés et à permettre aux projets d'avoir les effets attendus. Dans ce contexte, sous la houlette de l'Eurosystème, Target 2 Securities accentue sa préparation. Sa migration se profile à l'horizon 2015/2017. T2S est le grand projet des prochaines années pour le post-marché européen.

D'autres projets plus modestes mais structurants émergent comme le règlement/livraison à T+2 ou la mise aux normes européennes des standards sur les OST avec fin 2014 comme échéances.

Clearing and settlement

Market infrastructures are vital to orderly capital markets and financial stability in Europe. They operate special platforms that provide transaction security.

Accordingly, AFTI supports the efforts undertaken by the European Commission at the request of the G-20 in September 2009, which stressed the need to make market infrastructures more robust in order to eliminate systemic risk.

Within the context of the revised MiFID (for trading and execution), EMIR (for clearing) and the CSD settlement project, these efforts are intended to prepare the way

for a comprehensive framework to ensure that a secure and effective market model is put in place.

For AFTI, it is therefore essential that general principles be laid down governing the role and supervision of market infrastructures, and that those principles not be undermined by exemption mechanisms that make the target model utterly ineffective.

The aim is that the body of EU law should include the fundamentals associated with the role of market infrastructures whose sole purpose is to serve the collective interests of users and their clients, maintain

market security and enable projects to have their intended effects. In this context, preparations for Target 2 Securities are being stepped up under the leadership of Eurosystème. Migration is likely to take place around 2015-2017. T2S is the key project for the European post-trade sector in the next few years.

Other, more modest but no less foundational projects are emerging, such as T+2 settlement and work to bring standards governing corporate actions into line with European standards, both of which are due to be completed by the end of 2014.

MIF II : Les enjeux pour l'industrie

CONFÉRENCE DU 31 JANVIER 2012 • PARTENAIRE : EQUINOX CONSULTING

Les bouleversements survenus ces dernières années sur les marchés financiers ont rendu nécessaire la recherche d'un fonctionnement plus efficient et plus transparent des marchés, besoins qui ont été intégrés par le G20 de Pittsburg en septembre 2009.

Le projet de révision de la MIF et le projet de règlement qui l'accompagne ont été présentés le 20 octobre 2011 par la Commission européenne avec pour objectif affiché de respecter la feuille de route fixée par le G 20 qui prévoit notamment de porter les transactions sur dérivés standardisables sur des marchés réglementés. Les textes visent aussi et surtout à corriger les effets involontaires de la première directive MIF, entrée en vigueur en 2007, sur la fragmentation de la liquidité et sur l'opacité régnant dans le fonctionnement des plates-formes dites alternatives.

Pour rappel, quels étaient les objectifs de MiFID ?

La directive sur les Marchés d'instruments financiers a complété la directive sur les Services d'investissement (DSI) de 1993.

Ce texte a introduit plusieurs conséquences marquantes :

- La libéralisation des conditions d'exécution des instructions de la clientèle.
- Le renforcement de la protection de la clientèle via la transparence des marchés, la mise en place de la best execution, et par de nouvelles responsabilités de contrôles ouvertes aux régulateurs.

Le dispositif proposé par MIF II s'articule autour de deux séries de mesures qui visent :

- Une transparence et des obligations de reportings accrues avec :
 - Une exigence forte de transparence pré et post négociation.
 - La création d'une nouvelle catégorie de plate-forme de négociation, l'OTF.

- L'encadrement des activités de trading haute fréquence.

- L'obligation de négocier et de compenser tous les titres, dont les dérivés jusqu'à négociés de gré à gré.

- Un renforcement de la protection des investisseurs avec :

- La qualification en tant que service d'investissement à titre principal de la tenue de compte conservation.

- L'interdiction des commissions de rétrocessions pour les SGP et les CGPI qui font du conseil indépendant.

- L'interdiction de conclure une convention de collatéral pour la clientèle retail

- Le renforcement du niveau d'information pour la clientèle institutionnelle.

Quels constats faisons-nous aujourd'hui ?

- De nouveaux acteurs sont apparus dans la foulée de la MiFID : modèles de marchés alternatifs, internalisateurs systématiques,

MiFID II: key issues for the industry

CONFERENCE ON 31 MARCH 2012 • PARTNER: EQUINOX CONSULTING

The financial market upheaval in recent years has made it essential to identify a more efficient and transparent way for markets to operate. These needs were discussed by the G-20 at the Pittsburgh summit in September 2009.

The draft revised version of MiFID and the accompanying draft regulation were presented by the European Commission on 20 October 2011 with the stated goal of adhering to the roadmap laid down by the G-20. In particular, this roadmap provides for transactions in standardisable derivatives to be moved onto regulated markets. The Directive and the accompanying regulation also aim to correct the unintended effects of the original MiFID, which entered into force in 2007, on liquidity fragmentation and opacity in respect of the operation of so-called alternative platforms.

It is appropriate to recall the objectives of MiFID.

The Markets in Financial Instruments Directive supplemented the 1993 Investment Services Directive.

MiFID had a number of significant consequences:

- deregulation of the conditions under which client instructions are executed
- increased client protection through market transparency, the introduction of best execution, and new supervisory responsibilities for regulators

The framework proposed by MiFID II is based around two series of measures aimed at:

- increasing transparency and reporting by :
 - putting in place stringent pre- and post-trade transparency requirements;

- creating a new category of trading platform, the Organised Trading Facility, or OTF;

- introducing rules governing high-frequency trading;

- establishing a requirement that all securities, including derivatives previously traded over the counter, be traded and cleared.

- increasing investor protection by:

- classifying custodial services as core investment services;

- prohibiting fee-sharing arrangements for portfolio management companies and independent asset management advisors who provide independent advice;

- prohibiting collateral agreements for retail clients;

- increasing information requirements for institutional clients.

plate-forme de reporting transactionnelle paneuropéenne.

- Nous avons observé la réaction des marchés historiques qui ont lancé leurs propres MTF et darkpools.
 - Des poches de liquidité ont été créées par les MTF, par les darkpools, et par les internalisateurs systématiques, **comme autant de facteurs de fragmentation** des marchés.
 - Un mouvement de consolidation s'est engagé chez certains de ces acteurs.
 - Une réduction de la transparence a été constatée avec l'apparition de distorsions dans les mécanismes de formation des prix, chez les dark-pools.
- En synthèse, l'objectif est d'accroître la protection des investisseurs, de réguler les transactions OTC et de développer la concurrence.



How do we view the current situation?

- New actors have emerged in the wake of MiFID: alternative market models, systematic internalisers and a pan-European transaction reporting platform.
 - Traditional markets have responded by launching their own MTFs and dark pools.
 - Pockets of liquidity have been created by MTFs, dark pools, **systematic internalisers and other drivers of market fragmentation**.
 - A consolidation process has begun among some of these actors.
 - Transparency has decreased as distortions have appeared in pricing mechanisms within dark pools.
- In summary, the goal is to increase investor protection, regulate OTC transactions and develop competition.

SWIFT 2012 et l'industrie financière

PETIT-DÉJEUNER DU MARDI 14 FÉVRIER 2012 • PARTENAIRE : SWIFT

L'activité sur instruments financiers a explosé ces dernières années, malgré la crise. Elle représente aujourd'hui près de la moitié de l'activité globale de SWIFT. Pour sa part, l'industrie financière développe sans cesse de nouveaux projets, et SWIFT poursuit ses innovations technologiques pour accroître la résilience de son réseau et réduire les coûts d'utilisation pour ses clients.

L'actualité, en janvier 2012 a porté, sur le plan d'action SWIFT pour 2012, mais également sur le sujet du LEI (legal entity identifier), mis en perspective dans le cadre du Dodd Frank Act, qui fait l'objet de travaux intenses chez les régulateurs au niveau mondial.

Toute entité concluant une transaction financière avec une contrepartie est concernée par le LEI. Le LEI est un code attribué de façon aléatoire avec une vingtaine d'attributs (standard ISO 17442).

Enfin, les points prioritaires d'automatisation pour construire une industrie des titres européenne ont été présentés.



SWIFT 2012 and the financial industry

BREAKFAST MEETING ON TUESDAY, 14 FEBRUARY 2012 • PARTNER: SWIFT

Despite the crisis, trading in financial instruments has increased exponentially in recent years, to the point where it now accounts for almost half of all business handled by SWIFT.

Meanwhile, the financial industry is constantly developing new projects, and SWIFT continues to use innovative technologies to make its network more resilient and cut usage costs for its clients.

The emphasis in January 2012 was on SWIFT's 2012 action plan

as well as the issue of legal entity identifiers (LEIs), brought into focus by the Dodd-Frank Act, which was the subject of intensive efforts by regulators around the world.

Any entity carrying out a financial transaction with a counterparty is affected by the LEI, which is a randomly assigned code with around 20 attributes, governed by the ISO 17442 standard.

Finally, the most important aspects of automation required to build a European securities industry were presented.

OST : Transposition des standards européens, le coup d'envoi

AMPHI DU 24 OCTOBRE 2012

Le premier rapport Giovannini identifiait en novembre 2001 quinze barrières à la mise en œuvre d'un marché européen intégré.

La barrière 3 « Giovannini » porte sur l'hétérogénéité des standards nationaux relatifs aux opérations sur titres.

Au plan européen, les groupes CAJWG pour les OST et JWGGM pour les Assemblées, constitués sous l'égide du CESAME avaient identifié plus de 140 standards pour optimiser l'efficacité des traitements.

Au plan national, l'AFTI consacre beaucoup de moyens, via son Market Implementation Group France essentiellement et ses autres groupes de travail concernés (Conservation, Émetteurs, etc.) depuis maintenant plusieurs années pour faire aboutir le projet.

Les standards ont été développés par un groupe d'experts de l'industrie (CAJWG). Ils sont mis en œuvre au niveau national sous la conduite des différents MIG. Ce

processus de mise en application par les marchés est coordonné et supervisé au niveau européen par le « Broad Stakeholder Group » qui réunit l'ensemble des intervenants de la chaîne des titres, tout cela en lien avec les autorités publiques européennes.

Quel est l'enjeu ?

Harmoniser des pratiques qui sont aujourd'hui encore bien différentes d'un pays à l'autre.

Le chantier de transposition porte, avec les OST, sur un sujet complexe, sur un sujet sensible aussi, parce qu'il met en jeu aussi bien des clients corporate que des clients actionnaires, et bien sûr parce que ce chantier ne s'arrête pas aux frontières françaises. Sujet complexe et sensible, il est aussi vital pour l'achèvement de la construction européenne des services financiers.

Par ailleurs, en intervenant systématique-

ment dans le cours des événements qui jalonnent la vie d'un instrument financier, les OST procèdent d'un véritable processus industriel.

Le délai proposé pour conduire le projet n'est pas un délai très long, sachant que les travaux s'effectuent sous contrainte de temps (T+2 et T2S).



Corporate actions – kickoff for transposing European standards

LECTURE ON 24 OCTOBER 2012

In November 2001, the first Giovannini Report identified 15 barriers to the creation of an integrated European market. Giovannini Barrier 3 concerns national differences in standards governing corporate actions.

At European level, two working groups under the auspices of CESAME – the CAJWG (for corporate actions) and the JWGGM (for general meetings) – identified more than 140 standards to optimise processing efficiency.

At the domestic level, AFTI has devoted considerable resources over the years in an effort to bring the project to a successful conclusion, acting through its Market Implementation Group France as well as the Custody, Issuers and other working groups.

The standards were developed by a group of industry experts (the CAJWG), and their implementation at the domestic level is being supervised by various Market Implementation Groups. This market implementation process is being coordinated and supervised at a European level by the Broad Stakeholder Group, which brings together participants from throughout the securities processing chain, in coordination with European public authorities.

What are the key issues?

The need to harmonise practices that currently vary significantly from country to country.

In relation to corporate actions, the transposition workstream is both complex and sensitive: it affects not only corporate clients but also shareholders, and it does not stop at France's borders.

As well as being complex and sensitive, this workstream is also crucial to the successful construction of a truly European financial services industry.

Furthermore, since corporate actions lie at the heart of events that affect all financial instruments throughout their life cycles, there is a need for them to be handled using genuinely standardised processes.

The proposed project timescales are not very long given the time constraints arising from T+2 and T2S.

EMIR, MiFID II... L'avalanche réglementaire se rapproche

AMPHI DU 21 NOVEMBRE 2012

À la suite des réunions du G20 qui ont été largement consacrées à la gestion de la crise mondiale que nous traversons, un grand nombre de textes ont été préparés par la Commission européenne. Ces textes redessinent le paysage réglementaire et ils ne manqueront pas d'impacter durablement l'industrie du post-marché. Dans ce contexte il est apparu opportun d'en mesurer durablement les conséquences sur un certain nombre d'activités.

Le sommet de Pittsburgh, les 24 et 25 septembre 2009, avait jeté les bases d'une réforme de la régulation financière en énonçant quelques grandes lignes d'action :

- La compensation par contrepartie centrale,
- Un reporting de la totalité des flux vers des Trade Repositories,

- Et enfin une recherche de concentration des opérations via des plates-formes organisées.

Le DODD Frank Act de juillet 2010 en découlera, ainsi que les textes sur EMIR et la révision de la MIF.

Il est clair que ces impulsions redessinent notre cadre d'activité et qu'elles exerceront des retombées durables sur l'ensemble de l'industrie financière. La mise en œuvre de ces réformes s'exécutera selon un calendrier contraint, avec un certain nombre d'échéances en 2013.

Sous la houlette de l'Eurosystème, Target 2 Securities accentue sa préparation. Cette préparation, ce doit être aussi la nôtre. T2S est le grand projet des prochaines années pour le post-marché européen. La Place de

Paris saura, le moment venu, se mobiliser autour d'un Comité de coordination national, lequel démarrera ses travaux courant premier semestre 2013 et au sein duquel les métiers du titre et du cash seront représentés.



EMIR, MiFID II – the approaching regulatory avalanche

LECTURE ON 21 NOVEMBER 2012

Following G-20 meetings that have mainly focused on the current global crisis, the European Commission has drawn up a substantial body of legislation and regulations.

These reshape the regulatory landscape and will unquestionably have a long-term impact on the post-trade industry.

It therefore seemed appropriate to assess the long-term consequences of these legislative and regulatory developments for a number of areas of activity.

The Pittsburgh summit of 24-25 September 2009 laid the foundations for the reform of financial regulation by setting out some broad areas for action:

- clearing by central counterparties
- reporting of all flows to trade repositories
- the use of organised platforms to drive concentration

One consequence of this agenda for action was the July 2010 Dodd-Frank Act; another was EMIR and the revised MiFID.

One thing is clear: these regulatory initiatives are reshaping the environment in which we operate, and will have lasting consequences for the financial industry as a whole. These reforms are due to be implemented according to a tight schedule, with a number of deadlines falling in 2013.

Preparations for Target 2 Securities (T2S) are being stepped up under the leadership of Eurosystem. We also need to make our own preparations. T2S is the key project for the European post-trade sector in the next few years. At the appropriate time, the entire French financial industry will unite around a national coordinating committee set to start work in the first half of 2013. The securities services and cash sectors will be represented on this committee.

Règlement/livraison et compensation Groupe de travail / Working group



Animateur Chairman

Philippe BELLANDE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Membres Members

AMAFI : **Emmanuel de FOURNOUX**

BANQUE DE FRANCE : **Philippe SELWA**

BANQUE DELUBAC & CIE :

Sylvie BLACHIER

BNP PARIBAS :

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Franck MICHOT

CACEIS : **Sylvie VERNET GRUOT,**

Jean-Louis SOMMA,

Vincent MASSACRÉ,

CITIBANK INTERNATIONAL PLC :

Alexandra ROCHE

CRÉDIT AGRICOLE SA :

Vincent DUMONT

CRÉDIT AGRICOLE TITRES :

Thierry BURTIN

CRÉDIT MUTUEL CIC TITRES :

Jean-Philippe GRIMA

DEUTSCHE BANK : **Amélie DROMAIN**

EUROCLEAR FRANCE : **Thomas BRIAN**

EUROCLEAR SA/NV :

Frédéric GERMAIN, Dan TOLEDANO

HSBC FRANCE : **David ABINAL**

LA BANQUE POSTALE :

Béatrice CHIAPPA

LCH.CLEARNET SA :

Jean-Bertrand LESPARRE

LCL : **Xavier BONNERU**

NATIXIS :

Odile BANBUCK, Rémy BONTE

EURONEXT PARIS :

Éric BEY, Thibaut DESOUCHES,

Marc LEFÈVRE, Frédéric MARTINEAU

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :

Pierre COLLADON

STATE STREET GLOBAL SERVICES :

Karine FORTI

Groupe Conservation

Le groupe Conservation de l'AFTI a poursuivi son travail d'animation des chantiers de Place (réaménagement de la chronologie de fin de journée ESES, problématique des avoirs en or, révision de procédures de Buy In chez LCH).

Le Groupe a notamment clos les travaux menés en lien avec l'AMF sur la révision du cahier des charges du teneur de comptes-conservateur qui ont été présentés en octobre 2012 au Collège de l'Autorité qui devrait publier la version finale du document en 2013.

Par ailleurs, il a maintenu sa forte implication dans les travaux d'harmonisation européenne au travers de deux de ses sous-groupes :

- L'Observatoire de la Fiscalité.
- Le sous-groupe MIG (Market Implementation Group).

Ce dernier a poursuivi ses travaux sur l'harmonisation des standards des opérations sur titres (OST) et des standards Assemblée. Concernant les OST, une analyse approfondie des impacts aboutira à la publication, en janvier

2013, du cahier des charges sur l'harmonisation des dates de réorganisation (HDR) ainsi qu'à une mise à jour de son équivalent sur les distributions (HDD). Ces publications seront complétées par un descriptif détaillé des flux de centralisation. La finalisation des travaux a été marquée par l'organisation d'un Amphi AFTI dédié au sujet. À cette occasion, l'établissement d'une gouvernance de Place pour la conduite du projet de mise en œuvre a été annoncé.

Au-delà de la réforme structurelle HDD-HDR, cette proximité des groupes Conservation et Émetteurs a permis de mener avec une grande réactivité les travaux de mise en œuvre de la taxe sur les acquisitions de titres (TAT ex TTF - Taxes sur les transactions financières) qui est entrée en application dès le 1^{er} août 2012.

Enfin, l'année 2012 a vu la création d'un nouveau sous-groupe consacré aux problématiques soulevées par l'arrêt prochain des flux PGD.

Custody Group

AFTI's Custody Group continued to coordinate marketplace workstreams on the redesign of the ESES end-of-day chronology, the issue of gold holdings, and revised buy-in procedures at LCH.

In particular, the group completed its work with the AMF to revise the terms of reference for custodians, which were presented to the AMF's Board in October 2012. The AMF's Board is due to publish the final version of the document in 2013.

The group also continued to be very involved in European harmonisation efforts through two of its subgroups:

- the tax monitoring unit
- the Market Implementation Group (MIG)

The MIG continued its work on harmonising the standards governing corporate actions and general meetings. As regards corporate actions, an in-depth impact analysis will conclude with the publication, in January 2013, of terms of reference on the harmonisation of reorganisation dates

and the updating of terms of reference on the harmonisation of distribution dates. These publications will be supplemented by a detailed description of transfer flows. To mark the finalisation of this work, AFTI held a lecture on the subject of European standards governing corporate actions. Market governance arrangements for the implementation project were announced at the lecture.

In addition to the structural reforms harmonising reorganisation and distribution dates, the close working relationship between the Custody and Issuer groups enabled work on the implementation of the tax on acquisitions of securities (formerly the Financial Transaction Tax/FTT) to proceed quickly and efficiently. This tax entered into force with effect from 1 August 2012.

Finally, a new subgroup was formed in 2012, dedicated to the issues raised by the upcoming termination of PGD feeds.

Groupe Liaison France

Le Groupe de Liaison France (GLF) a continué sur la lancée de 2011 en abordant systématiquement les sujets fondamentaux pour l'évolution continue de la Place de Paris. En liaison avec le French NUG, le GLF a assuré un suivi des initiatives T2S notamment par la définition du planning des vagues de migration. Le GLF a pu ainsi donner sa position dans le cadre du white paper CSD par rapport à T2S.

Parallèlement, le GLF a été sollicité sur la solution domestique de collateral management via l'ouverture de l'outil Autoselect aux affiliés d'Euroclear France et l'intra-opérabilité entre les adhérents à Euroclear France et ceux d'Euroclear Bank. Le projet de collateral basket with pledge avec chambre de compensation entre emprunteur et prêteur, suivi par le groupe durant 2012, sera poursuivi en 2013. L'année 2012 a été l'occasion pour le GLF de s'assurer de la bonne préparation de la Place de Paris à l'instauration de la Taxe sur les Transactions Financières (TTF) avec la publication d'un white paper rappelant les

principes partagés au sein des métiers Titres et cartographiant les OST éligibles. De surcroît, le GLF a piloté la remise au Trésor d'un questionnaire d'évaluation. En 2013, le GLF portera une attention toute particulière aux TTF étrangères et aux premiers éléments de TTF européenne prévue pour 2014.

Le GLF a suivi avec application les travaux du groupe expert OST notamment sur le planning de mise en œuvre des standards en France, en adoptant son séquençage au regard des projets structurants comme HDR, T+2 et T2S.

Les problématiques cash et titres font l'objet de points réguliers au sein du GLF. L'instauration de nouvelles fonctionnalités comme la fin de la rapatriation rule, les liens avec les systèmes de collatéralisation et l'élargissement de la conservation de titres étrangers dans la zone Euro ont marqué l'année 2012. Le GLF continuera à suivre avec intérêt les sujets cash et titres dans le cadre de la future gouvernance de place.



Animateur Chairman

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres Members

AFTI : **Jacques VANHAUTERE**

AMAFI : **Emmanuel de FOURNOUX**

AMTE COUNCIL (ICMA) : **Nelly COTELLE**

BANQUE DE FRANCE :

Pierre MAHIEU, Aline MÉLÉARD

BARCLAYS : **Sylvie ASSELIN**

BNP PARIBAS : **Patrice BRAULOTTE**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Florence DWYER, Mathilde JOANNET

CACEIS : **Sylvie VERNET GRUOT**

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS :

Henri ORANGE

CITIBANK INTERNATIONAL PLC :

Bernard BALADA

CRÉDIT MUTUEL CIC TITRES :

Jean-Philippe GRIMA, Dominique NOVAK

DEUTSCHE BANK AG : **Amélie DROMAIN**

EUROCLEAR FRANCE :

Caroline DEROCLE, Dan TOLEDANO

LCH.CLEARNET SA :

Ana-Paula CARREIRA, Anne MAIRESSE

NATIXIS :

Odile BANBUCK, Marie-Claire MICHEL,

Frédéric PLANET

NATIXIS - BFI : **Rémy BONTE**

EURONEXT PARIS :

Éric BEY, Pierre SALIGNAT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES :

Sylvie BONDUELLE, Patrice BRISON,

Pierre COLLADON,

Éric de GAY de NEXON, Morgane SEVENO

France Liaison Group

The France Liaison Group (FLG) followed 2011 impulse and systematically tackled all the necessary themes and actions plans to ensure a continuous evolution of the Paris marketplace.

In coordination with the French NUG, the FLG has closely monitored T2S initiatives notably by designing a migration wave planning. The FLG underlined its convictions regarding T2S through the CSD white paper.

At the same time, the FLG has been requested to examine the domestic solution of collateral management thanks to the possibility given to Euroclear France affiliates to have access to the Autoselect tool and to the intra-operability between Euroclear France and Euroclear Bank adherents. The project collateral basket with pledge with CCP between borrowers and lenders, followed by the group in 2012, will be still be into the group agenda in 2013. The FLG took the initiative to ensure the Paris marketplace was ready for the Financial Transaction Tax (FTT) introduction by drafting a

white paper pointing out shared principals within the Securities Services business and mapping eligible corporate actions. Besides, the FLG has steered the documentation of an assessment questionnaire from the French Ministry of Economy. In 2013, the FLG will pay a special attention to foreign FTT and to preliminary elements of a European FFT planned in 2014.

FLG was naturally involved in the expert corporate actions Group for instance the OST standard roll out planning in France in adopting its sequences towards structuring projects such as HDR, T+2 and T2S.

Cash and securities issues are examined on a regular basis by the FLG. New functionalities introduction, the ending of the repatriation rule, links with collateralisation systems and the enlargement of foreign securities custody in the Euro zone have been key milestones in 2012. The FLG will be fully committed in 2013 for cash and securities subjects in the frame on the coming marketplace governance.



Animateurs Chairmen

Alain POCHET

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Emmanuel de FOURNOUX

AMAFI

Membres Members

ABN AMRO CLEARING BANK NV :

Gildas LE TREUT

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Hortense BOIZARD,

Marc TIBI

CA CHEUVREUX :

Jean-Pierre CHAPELET,

Frédéric MESNIÈRE,

Bertrand PATILLET

CITIBANK INTERNATIONAL PLC :

Bernard BALADA,

Michel CHAPUT

EUROCLEAR FRANCE :

Laetitia COLOMBANI

EXANE :

Patrick CRÉSUS

LCH.CLEARNET SA :

Jean-Bertrand LESPARE,

Pierre-Dominique RENARD

NATIXIS :

Rémy BONTE

EURONEXT PARIS :

Elin FALTED,

Jean-Bernard FERRAND-EYNARD,

Marc LEFÈVRE,

Alicia SUMINSKI

ODDO ET CIE :

Guy de LEUSSE

PAREL :

Guillaume HÉRAUD

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB :

Jocelyn de BOURMONT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES :

Sylvie BONDUELLE,

Philippe BRILLAT,

STATE STREET GLOBAL SERVICES :

Yara TARABICHI

UBS SECURITIES FRANCE SA :

Marc-Antoine BOURDET

Groupe Marché Actions

Taxe sur les transactions financières: un sujet très mobilisateur de ressources

Annoncée lors des vœux présidentiels le 31 décembre 2011 et mise en œuvre de façon concrète le 1^{er} août 2012, la TTF a constitué le point d'attention majeur du groupe de travail en 2012. Les travaux du groupe se sont focalisés sur les aspects opérationnels (modalités de calcul et de perception de la taxe dans la chaîne d'intermédiation) en liaison avec les travaux de l'AMAFI, des autres groupes de l'AFTI et d'Euroclear France. Compte tenu de la complexité du sujet et des incertitudes sur des notions essentielles (redevable de la taxe) qui n'ont été levées qu'au tout dernier moment, plus de 80 % des ressources du groupe ont été orientées sur ce sujet.

Un suivi des principaux projets européens et français

Le groupe de travail a suivi l'actualité réglementaire tant au niveau européen qu'au niveau français. On peut citer :

- Le règlement européen sur les ventes à découvert, effectif depuis novembre 2012 et qui

impose notamment l'harmonisation des règles de rachat des chambres de compensation.

- La résolution des entités non bancaires dans le cadre de la réponse de l'AMAFI.

- Les conséquences du règlement européen EMIR sur l'adéquation et le fonctionnement des CCP.

- Le projet de mise en place à Paris d'une bourse dédiée aux PME et ETI dans le cadre des travaux menés par le Comité d'Orientation Stratégique sur la constitution de la Bourse de l'entreprise (BDE) mise en place par NYSE Euronext.

Une année 2013 riche de nouveaux dossiers

En 2013, la taxe sur les transactions financières, au niveau des onze pays qui ont signé l'accord de coopération renforcée, sera un sujet déterminant pour le groupe de travail.

Par ailleurs, le groupe poursuivra ses travaux sur le passage à J+2, la mise en application de la directive MIF II, et suivra de manière rapprochée les développements autour du rapprochement NYSE Euronext – ICE.

Equity Market Group

Financial Transaction Tax: a resource-hungry topic

The working group's main concern in 2012 was the FTT, announced during the French president's New Year's Eve message on 31 December 2011 and implemented on 1 August 2012. The group's work, in conjunction with the work of AMAFI, other AFTI working groups and Euroclear France, focused on operational aspects such as how the tax should be calculated and collected within the intermediation chain. Given the complexity of the subject and last-minute uncertainties over essential questions – for example, who is liable for the tax? – more than 80% of the group's resources were directed at this topic.

Monitoring of key French and European projects

The working group monitored regulatory activity at both the French and European levels. Developments monitored by the group included the following:

- the European short selling regulation, which

entered into force in November 2012 and, among other things, requires clearing houses to harmonise their buy-in procedures

- resolution of financial institutions other than banks, in the context of AMAFI's response

- the consequences of EMIR for the suitability and operation of CCPs

- plans to establish a stock exchange in Paris dedicated to small and medium-sized companies as part of the Strategic Planning Committee's work on the creation of the "Entrepreneurs' Exchange" implemented by NYSE Euronext

No shortage of new topics in 2013

The Financial Transaction Tax, for which 11 countries have signed an enhanced cooperation agreement, will be a key topic for the working group in 2013.

The Group will also continue its work on the transition to D+2 and the implementation of MiFID II, as well as keeping a close eye on developments related to the NYSE Euronext/ICE merger.

Groupe Marché Taux

Le groupe Marché Taux a poursuivi en 2012 ses travaux d'amélioration et de sécurisation des processus sur les produits de Taux, tout en renforçant la veille et l'anticipation des évolutions à venir, qu'elles soient réglementaires (règlement CSD par exemple) ou conséquences de projets de Place (comme Target 2 Securities).

Le groupe a poursuivi l'analyse des fails LCH.Clearnet SA et Euroclear France dans un contexte de tension sur les marchés de la dette des Etats, notamment espagnole et italienne.

À ce titre, un suivi particulier a été communiqué au 1^{er} semestre sur la mise en place de la CCPL (cellule de place sur la liquidité) ou sur les mesures prises par LCH.Clearnet SA. Un éclairage a été fait régulièrement sur des attentes opérationnelles actuelles (ex: prise en compte des taux négatifs, gestion des pair-Offs, impacts de changements de cut-offs) et/ou sur les axes d'amélioration de l'activité (mise en place d'ETCMS Italie, ajout de la référence Client dans les critères de matching Clearstream). Ces analyses, qui visent

la mise en place de réponses pragmatiques, se poursuivront sur 2013.

LCH.Clearnet SA, Euroclear France ont ainsi donné, tout au long de l'année une visibilité sur l'avancement de leurs projets (FICS, CBWP chez LCH.Clearnet SA, gestion des TCNs en devises non-Euro en Euroclear France, offre Triparty Euroclear) et un retour des rencontres de place (comités French Mac, FLOWP) a été systématiquement proposé en séance AFTI Taux.

Dans le cadre de T2S, l'AFTI Taux a étudié sur le 2nd semestre 2012, les solutions alternatives visant à remplacer « la pension livrée à la Française » qui ne sera pas reconduite dans T2S. Une expression de besoins, à destination d'Euroclear France, a été produite et diffusée fin décembre pour confirmer ou non fin Q1 2013 une demande de prise en charge.

Le groupe aura vocation à poursuivre en 2013, le suivi rapproché de l'actualité T2S et de porter directement des projets jugés prioritaires pour le monde Taux sur des fonctions/services qui seraient abandonnés dans T2S.



Animateur Chairman

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres Members

AGENCE FRANCE TRÉSOR :

Philippe PETITBON

BARCLAYS :

Sylvie ASSELIN

BNP PARIBAS CIB :

Alexiane SIMON

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Astrid PAPEIANS,

Geoffroy SAINTE-BEUVE

CITIBANK INTERNATIONAL PLC :

Bernard BALADA,

Alexandra ROCHE

CLEARSTREAM :

Stéphane EL GHARBI

EUROCLEAR FRANCE :

Giovanna CARATOZZOLO,

Caroline DEROCLE,

Jean-Michel FLAVIGNY

CRÉDIT AGRICOLE CIB :

Jérôme TIMCOWSKY

HSBC FRANCE :

Marie THOMAS

LCH.CLEARNET SA :

François CADARIO,

Thierry PLARD

NATIXIS :

Remy BONTE,

Frédéric PLANET

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CIB :

Christian PONTHEAU

Fixed Income Market Group

In 2012, Fixed Income Market Group has carried on its Rates products processes' improvement and securing work. Meanwhile, it reinforced its intelligence and anticipation of regulatory evolutions (ie: CSD regulation) and/or market place projects (ie: Target 2 Securities)

The group has pursued fails monitoring and analysis of LCH.Clearnet SA & Euroclear France in a tensed environment on sovereign debts (especially on Italy & Spain). During the first semester, CCPL (Crisis Market cell on Liquidity) implementation and measures taken by LCH.Clearnet were monitored.

A focus has been made on current operational requirements (ie: negative index or Pair-Offs management, Settlement cut-offs modification impacts) and/or fixed income activity improvement orientations (ETCMS Italy implementation opportunity, Client reference addition in Clearstream matching criteria ...). Those focus points will continue next year in

order to propose operational solutions

LCH.Clearnet SA, Euroclear France have communicated every month an overview of their significative projects (FICS, CBWP for LCH.Clearnet SA, non Euro TCNs performing for Euroclear France, Triparty service for Euroclear ...) and Market place events feedbacks (as French Mac, FLOWP) have been systematically discussed in Group sessions.

The group will continue to promote external interventions (ie: AMF presentation of « Buy In » procedure for CSD directive, EMIR, FATCA impacts on Fixed income profession) in 2013. In 2012, Target 2 Securities has taken a large place in discussions. It increased the visibility on planning, guidelines and topics/issues to be carried out.

The group has specifically analysed during the 2nd semester alternative solutions to substitute « pension livrée à la Française » that will be not replaced in T2S. Business requirements have been formalised and will

be sent to Euroclear France before the end of 2012 to confirm (or not), after feasibility study by Euroclear France, due by Q1 2013 end, the implementation of project.

The group mission in 2013 is to insure T2S news monitoring and sponsor Fixed Income top priority projects on functions/services that will be stopped after T2S.



Animateurs Chairmen

Pierre COLLADON
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES

Membres Members

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Pierrick LEBRANCHU

CACEIS :

Sylvie VERNET GRUOT

CRÉDIT AGRICOLE TITRES :

Dominique DE WIT

EUROCLEAR FRANCE :

Thomas PLAIN

LA BANQUE POSTALE :

Béatrice CHIAPPA

NATIXIS :

Odiile BANBUCK

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :

Laurent CHALIVROY,

David POIRIER

Sous-groupe MIG

Le MIG France, (Market Implementation Group) a continué à exercer son rôle central pour la mise en place des standards européens sur la Place Française, tant en matière d'Opérations Sur Titres que d'Assemblées. Ce sous-groupe de travail du Groupe Conservation de l'AFTI, maintient ce rôle grâce à sa composition élargie (Conservateurs, Agents d'Émetteurs, Émetteurs et Infrastructures de Marché) ainsi qu'à son lien étroit avec la Fédération Bancaire Européenne, les instances Communautaires suivant la mise en œuvre des standards (European Mig, CAJWG, JWVGGM, BSG) et le projet T2S (le MIG France rapporte au CASG pour les OST sur flux en accord avec le French NUG T2S). Cette approche « multimétiers » lui permet de remplir sa mission de transmission et de représentation de l'industrie des titres au sens large.

Dans ce cadre, 2012 a été marqué par un fort investissement du Groupe pour permettre à la Place de :

- Produire la documentation nécessaire à la mise en œuvre détaillée des standards en France par le relais du groupe « expert OST » (complément au Cahier des Charges

HDD, Cahier des Charges HDR et descriptif détaillé des flux de centralisation).

- Définir une organisation Projet de mise en œuvre au niveau de la Place en sollicitant la Direction de l'AFTI.

- Définir avec la Place un planning d'évolution technique du CSD pour la mise en œuvre des standards dans la perspective de T2S et J+2.

En parallèle, le MIG France continue ses échanges, à travers l'Easy Mig, avec ses homologues Néerlandais et Belges tant dans la préparation des réunions européennes (European Mig) que pour échanger des informations et permettre une meilleure coordination de Place.

Le MIG s'est investi de façon équivalente sur les standards européens en termes d'« Assemblées » en centrant son travail suivant deux axes :

- La reconnaissance de VOTACCESS comme plate-forme centrale de traitement pour la France en appuyant la création d'un lien technique entre Euroclear et la plate-forme.
- La continuité des travaux de gap analyses et de comblement de ces écarts.

Market Implementation Group (MIG)

MIG France continued to play a central role in the implementation within the French market of European standards governing corporate actions and general meetings. The working group, which is a subgroup of AFTI's Custody Group, has maintained this role thanks to its broad membership (made up of custodians, issuers' agents, issuers and market infrastructures) and its close relationship with the European Banking Federation, EU authorities monitoring standards implementation (the European MIG, the CAJWG, and JWVGGM and the BSG) and the T2S project (MIG France reports to the CASG for corporate actions clearing, by agreement with the French T2S NUG).

This multidisciplinary approach enables the group to fulfil its role of transmitting information and representing the securities industry in the broadest sense.

In this context, the group worked hard in 2012 to ensure that the French market would be ready to:

- produce the documentation required for the detailed implementation of standards in France, with the support of the "Corporate Actions Expert Group" (additions to the terms of reference for the harmonisation of distribution dates, terms of reference for the harmonisation of reorganisation dates and a detailed description of transfer flows);
- call on AFTI's management to define a project structure for market implementation;

- work with the industry to define a CSD technical development timetable for the implementation of standards in preparation for T2S and D+2.

At the same time, MIG France has continued its dialogue – through Easy MIG – with its Dutch and Belgian counterparts in order to prepare for European meetings (European MIG) as well as to exchange information and improve market coordination.

The MIG invested equal effort in European standards governing general meetings, focusing its work on two areas:

- recognition of VOTACCESS as the central processing platform for France by supporting the creation of a technical link between Euroclear and the platform
- continued work on analysing and closing gaps

Groupe MIF II

En 2012, les travaux du groupe se sont focalisés sur l'identification des impacts juridiques, organisationnels et informatiques des projets de directive révisée et de règlement publiés par la Commission européenne. Une mise à jour de l'étude d'impact conduite par le groupe a été réalisée à l'occasion de l'adoption du rapport parlementaire de Markus Ferber lors de la session plénière du Parlement européen du 26 octobre 2012 et a fait l'objet d'une restitution lors de l'amphi du 21 novembre 2012 consacré à l'actualité des infrastructures de marché.

Une nouvelle réactualisation est prévue lors de l'adoption finale des deux textes.

En parallèle, le groupe a mené des actions de sensibilisation pour défendre les prises

de position de l'AFTI auprès des parlementaires européens et des représentants du Conseil. Dans ce cadre, la tenue de compte conservatoire a été requalifiée de service auxiliaire par le Parlement européen. De même, les propositions de l'AFTI ont été prises en compte s'agissant des conditions d'examen des demandes d'accès aux infrastructures de marché qui ont été revues (délai plus long pour l'examen des demandes d'accès aux CCPs, prise en compte du risque pour l'autorisation et le refus de demandes). Enfin, le Parlement a validé le LEI comme identifiant client des personnes morales, cet identifiant devant être transmis par l'ensemble des acteurs de la chaîne dont les teneurs de comptes conservateurs.

MiFID II Group

The group's work in 2012 focused on identifying the legal, organisational and IT impacts of the draft revised directive and regulation published by the European Commission. The group's impact assessment was updated when the European Parliament adopted Markus Ferber's parliamentary report at its plenary session on 26 October 2012. The content of the impact assessment was relayed at a lecture on 21 November 2012 on current events affecting market infrastructures.

The impact assessment is due to be updated again when the final directive and regulation are adopted.

At the same time, the group carried out awareness-raising activities in defence of

AFTI's stance towards members of the European Parliament and representatives of the EU Council. In this regard, custody was reclassified as an auxiliary service by the European Parliament. Similarly, AFTI's proposals were taken into account with regard to the revised conditions under which requests to access market infrastructure are assessed (allowing more time for the assessment of requests to access CCPs and taking into account risk when authorising and rejecting requests). Finally, the Parliament approved the LEI as the client identifier for legal entities; the LEI will have to be supplied by all parties in the processing chain, including custodians.



Animateur Chairman
Karima LACHGAR
AFTI

Membres Members

AMAFI :

Sylvie DARIOSECQ,
Emmanuel de FOURNOUX

BNP PARIBAS :

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Florence DWYER,
Marc TIBI

CABINET D'AVOCATS DALET :

Martine DALET

CACEIS :

Sylvie VERNET GRUOT

CACEIS BANK :

Luc TAGLIABUE

CM-CIC TITRES :

Jean-Philippe GRIMA,
Patrick SCHWOOB

CRÉDIT AGRICOLE TITRES :

Dominique DE WIT

LCH.CLEARNET SA :

Perrine HERRENSCHMIDT,
Pierre-Dominique RENARD

NATIXIS :

Odile BANBUCK,
Frédéric LOMBARD

RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA :

Véronique MOUSSU

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :

Virginie AMOYEL-ARPINO,
Aurélien BIAIS,
Sylvie BONDUELLE,
Pierre COLLADON

STATE STREET GLOBAL SERVICES :

Tanneguy CAZIN,
Karine FORTI

Invité Guest

COFOGRABEF INTERNATIONAL :

Chantal ARAGON



- ... La vidéo « Les métiers du post-marché » est également diffusée lors des rencontres de l'AFTI avec le monde étudiant...
- ... The video "Specialities within the post-trade sector" is also shown at AFTI's student events...

Consultations

01/03/12*	AMF AMF	Rapport sur les travaux du groupe Poupert Lafarge sur les AG des sociétés cotées Report on the work of the Poupert-Lafarge group on AGMs held by listed companies
22/03/12**	ESMA ESMA	Consultation sur proxy advisors Consultation on proxy advisors
15/09/12*	Trésor Treasury	Dirigeants d'entreprise Company executives

* Date d'échéance. Due date.

Services aux émetteurs

L'évolution du droit de vote des actionnaires est un enjeu majeur du métier des services aux émetteurs. Il doit, dès maintenant, être pensé dans sa dimension européenne.

Dans cet esprit, nous avons accueilli positivement l'adoption de la directive du Parlement et du conseil européens sur l'exercice de certains droits des actionnaires des sociétés cotées.

Cela étant, le nécessaire exercice d'harmonisation européenne ne doit pas se traduire par la mise en œuvre de pratiques moins rigoureuses qui remettraient en cause la forte sécurisation qui caractérise aujourd'hui les assemblées générales d'actionnaires françaises :

- Les assemblées générales disposent d'un fort pouvoir délibérant.
- Le système de vote est totalement dématérialisé.
- Les teneurs de comptes sont reconnus par les émetteurs comme des « tiers de confiance » soumis au secret bancaire.

Last but not least, c'est l'actionnaire, seul propriétaire des titres, qui vote.

Nous collaborons également au plan d'implémentation européen des standards liés à la levée de la barrière Giovannini 3, dans laquelle figurent les standards de marché pour le traitement des assemblées générales.

Par ailleurs, la dernière décennie a vu se construire, avec l'apport conjugué de l'industrie financière et des régulateurs, le cadre général du recours à Internet et à la signature électronique.

C'est dans ce cadre que l'AFTI a initié le développement d'un dispositif de vote par Internet pré-assemblée via la création d'un système d'information et de collecte de vote dématérialisé géré par un opérateur, et qui est alimenté à partir des sites des teneurs de comptes/conservateurs, via lesquels les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote (plate-forme VOTACCESS).

Nous sommes enfin particulièrement mobi-

lisés sur le futur projet de texte en matière de droit des titres « Securities Law Regulation (SLR) ».

À cet égard, nos attentes portent sur les points suivants :

- Protection de l'investisseur final : il est le seul propriétaire légitime des titres.
- Absence de droit des intermédiaires sur les titres, ces intermédiaires doivent simplement faciliter l'exercice des droits de l'investisseur.
- Intégrité des émissions : il ne peut y avoir davantage de titres en circulation que de titres émis. Le dépositaire central (CSD) a pour responsabilité d'attester en permanence de cette égalité.
- Lien direct entre l'investisseur et l'émetteur.



Issuer services

Evolving legislation on shareholder voting rights is a major concern for the issuer services sector, which now needs to be approached from a European perspective.

For this reason, we warmly welcomed the adoption of the Directive of the European Parliament and of the Council on the exercise of certain rights of shareholders in listed companies.

Nevertheless, however necessary it may be, the European harmonisation process must not lead to looser practices that might undermine the high levels of security that are a hallmark of French general meetings, where:

- meetings are vested with extensive decision-making powers;
- voting systems are entirely paperless;
- issuers recognise custodians as "trusted

third parties" that are subject to banking secrecy laws.

In addition, voting is done by the shareholder, the sole owner of the shares. We are also actively involved in European efforts to implement standards aimed at removing Giovannini Barrier 3, which covers market standards for general meetings.

Moreover, a general framework for using the internet and electronic signatures has taken shape over the past decade – the fruit of joint efforts by the finance industry and regulators.

As part of this process, AFTI has spearheaded the development of a pre-meeting online voting mechanism through the creation of VOTACCESS, a paperless operator-run information and vote collection system. Information is input into the system from custodian websites

through which shareholders directly transmit their voting instructions (via the VOTACCESS platform).

Finally, AFTI is particularly involved in work on the future "Securities Law Regulation" (SLR).

Our expectations in this area concern the following points:

- Protection of the final investor, who is the sole rightful owner of the securities.
- No rights over securities for intermediaries, who must merely facilitate the exercise of investor rights.
- Issuance integrity: the number of securities in circulation cannot exceed the number of issued securities. The CSD is responsible for ensuring that the two numbers match at all times.
- Direct links between investors and issuers.

VOTACCESS: la mise en œuvre

La philosophie du projet

VOTACCESS, c'est le vote par correspondance sur Internet. Il remplace le formulaire papier et le circuit postal et favorise le vote des actionnaires au porteur tout en modernisant la procédure de vote par correspondance. Le problème qui s'est posé à l'AFTI, au CFONB et à l'ANSA, depuis la première réflexion au début des années 2000, a porté sur la sécurité juridique des opérations.

Pour sa part, le projet industriel s'appuie sur la généralisation du recours à Internet chez les clients actionnaires et chez leurs banquiers teneurs de comptes (home banking). Le projet fait appel à une plate-forme innovante de centralisation des données (VOTACCESS) qui relie les utilisateurs à l'opérateur.

La dimension européenne et internationale du projet est inhérente à la démarche entreprise.

Un conseil scientifique VOTACCESS a été créé en avril 2012 pour parachever le dispositif de lancement, intervenu au printemps 2012.

Le cadre juridique

Il s'est forgé dans la décennie 2000.

- **Rapport ANSA de janvier 2000** : il propose aux émetteurs dont les statuts le prévoient, le vote à distance par voie électronique.
- **Loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (Loi NRE) du 15 mai 2001 et décret du 3 mai 2002** : ils autorisent le vote à distance par voie électronique.
- **Vade-mecum 2002 de l'ANSA et du CFONB** : il donne un cadrage général à la réforme.
- **Plan d'action de la Commission européenne en mai 2003** : il prévoit de

voter sans être physiquement présent, en participant par voie électronique.

- **Loi du 26 juillet 2005 sur la confiance et la modernisation de l'économie** : il prévoit que les actionnaires peuvent participer aux assemblées générales par des moyens de télécommunication.
- **Rapport MANSION, membre du collège de l'AMF, du 6 septembre 2005** sur l'amélioration de l'exercice des droits de vote des actionnaires en France. Sa recommandation n° 15 :
 - Indique que le vote par Internet avant l'assemblée générale favoriserait l'expression de l'actionnaire.
 - Propose une simplification des exigences d'authentification (code identifiant et mot de passe).
 - Prône l'adoption d'une architecture technique via la mise à disposition par les teneurs de comptes conservateurs d'un site internet et la création d'une plate-forme dédiée pour la centralisation des votes.

- **Décret du 11 décembre 2006** : il précise la nature de la signature électronique à apposer sur les formulaires de vote à distance. Il stipule que deux procédés existent, la signature sécurisée et la signature simple.

- **Directive européenne du Parlement et du Conseil du 11 juillet 2007** concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (2007/36/CE) : les États autorisent les émetteurs à offrir à leurs actionnaires toute forme de participation aux assemblées générales par voie électronique, dont le vote.

- **Décret 2010-64 du 23 juin 2010** : il porte sur les informations qui doivent être disponibles sur un site Internet et prévoit le mandat et le vote électronique.

- **Décret 2011/1473 du 9 novembre 2011** relatif aux formalités de communication en matière de droit des sociétés :

- Il simplifie le recueil de l'accord des actionnaires pour le VPC électronique, le traitement de la feuille de présence, et facilite le recours à la signature électronique.

- **Rapport Poupart Lafarge du 7 février 2012** sur les assemblées générales d'actionnaires de sociétés cotées. Dans sa proposition n° 11, le rapport préconise la mise en place d'une ou plusieurs plates-formes de vote électronique pour favoriser le traitement rapide et fiable des flux d'informations entre les Émetteurs et les actionnaires.



VOTACCESS: implementation

Project philosophy

VOTACCESS is an online voting system that replaces paper forms and postal voting, encourages unregistered shareholders to vote and modernises the postal voting process. Since the first discussions in the early 2000s, the key challenge for AFTI, the CFONB and ANSA has revolved around legal security.

The industry-wide project is supported by widespread use of the internet by shareholder clients and their custodian banks (in the form of home banking). The project is based around an innovative data centralisation platform, VOTACCESS, that links users to the operator.

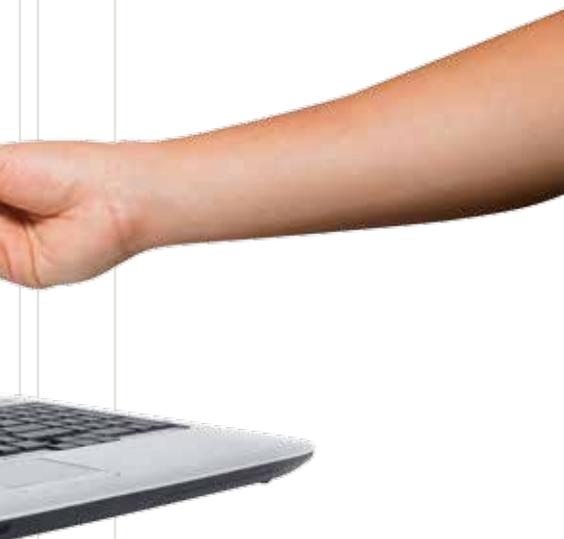
The project's European and international dimension is inherent in the approach adopted.

The VOTACCESS Scientific Advisory Board was set up in April 2012 to put the finishing touches to the launch arrangements, which were completed in spring 2012.

Legal framework

The legal framework emerged during the 2000s, shaped by the following:

- **A January 2000 ANSA report** proposing electronic voting for issuers whose articles of association so allowed.
- **The New Economic Regulations Act of 15 May 2001 and the Decree of 3 May 2002** authorising electronic voting.
- **The 2002 handbook published by ANSA and the CFONB**, which set out a general framework for the reform.
- **The European Commission's May 2003 action plan** to enable shareholders to vote electronically without being physically in attendance.
- **The 26 July 2005 Act on confidence and economic modernisation**, which allowed shareholders to take part in general meetings via telecommunications links.
- **The 6 September 2005 report by AMF Board member Yves Mansion** on improving the exercise of voting rights by shareholders in France. Recommendation number 15 of the report:
 - stated that pre-meeting online voting would encourage shareholders to express their views;
 - proposed that authentication requirements be simplified (using an ID code and password);
 - recommended the adoption of a technical architecture under which custodians would provide access to a website and a dedicated and centralised voting platform would be set up.
- **The 11 December 2006 Decree** specifying the nature of the electronic signature to be used for electronic voting. The Decree stipulated two processes: secure signatures and simple signatures.
- **Directive 2007/36/EC of the European Parliament and of the Council of 11 July 2007** on the exercise of certain rights of shareholders in listed companies, under which governments authorise issuers to allow their shareholders to take part and vote in general meetings electronically.
- **Decree 2010-64 of 23 June 2010** covering information that must be made available via a website and providing for electronic mandates and voting.
- **Decree 2011/1473 of 9 November 2011** on communication formalities in the area of company law:
 - This Decree simplified the process for obtaining shareholders' agreement for electronic voting and processing of the attendance register and made it easier to use electronic signatures.
- **The Poupart-Lafarge Report of 7 February 2012** on general meetings for listed companies. Proposal 11 of the report recommended that one or more electronic voting platforms be set up to promote the rapid and reliable processing of information flows between issuers and shareholders.



VOTACCESS : LE RUN

AMPHI DU 27 JUIN 2012

2012 est l'année de démarrage opérationnel de la plate-forme VOTACCESS lancée le 9 novembre 2011.

Ce lancement est en soi une petite révolution, puisqu'il permet de franchir un pas qualitatif très important dans l'expression des actionnaires en assemblée générale.

Il répond également à une véritable attente, de la part des sociétés émettrices tout d'abord, lesquelles portent naturellement le plus grand intérêt à leur actionariat, de l'AMF ensuite, qui s'est déclarée favorable au vote électronique ainsi qu'à la simplification des procédures, et qui a soutenu notre démarche dans le cadre de sa mission de protection des actionnaires.

VOTACCESS apporte par ailleurs à l'investisseur un confort, une sécurité et une simplicité d'utilisation auxquels il est par ailleurs habitué dans ses opérations de home banking avec son teneur de comptes (ordonnement d'ordres de bourse, consultation de comptes et de portefeuilles titres...).

Plusieurs très grandes sociétés françaises cotées ont décidé en 2012 de recourir à VOTACCESS pour leurs assemblées générales. Conçue pour automatiser le vote par correspondance grâce au recours à l'internet et aux techniques de numérisation, la plate-forme VOTACCESS, développée et opérée par l'éditeur de logiciels SLIB, est strictement conforme aux conditions réglementaires, et met à disposition un référentiel central multifonctions des assemblées générales en environnement hautement sécurisé.

Une étape importante vient d'être franchie, avec la mise en route opérationnelle de ce dispositif innovant.

C'est aussi une mise en œuvre encore modeste, de par les instructions véhiculées, soit par internet, soit par numérisation des formulaires papier, et de par le nombre d'intervenants. La montée en charge prendra du temps et il fallait que quelques pionniers s'investissent d'abord pour montrer en quelque sorte le chemin.

VOTACCESS répond à une attente générale des Émetteurs, des régulateurs et des intermédiaires financiers, avec un soutien très fort des associations représentant les sociétés émettrices et les sociétés de gestion.

S'agissant des investisseurs, ils attendent de VOTACCESS une amélioration de l'expression des actionnaires au porteur via internet.

Une fois la plate-forme rendue opérationnelle, l'AFTI et l'ANSA ont souhaité créer un forum de concertation rassemblant tous les acteurs de l'industrie financière intéressés à suivre le développement de VOTACCESS au service de l'intérêt général. C'est le Conseil scientifique de VOTACCESS.



VOTACCESS: UP AND RUNNING

LECTURE ON 27 JUNE 2012

The VOTACCESS platform, launched on 9 November 2011, began operating in 2012.

The new system is in itself a minor revolution – a major qualitative step forward in encouraging shareholders to express their views at general meetings.

It is also a genuine response to requirements voiced firstly by issuers, who are naturally very interested in their shareholders, and secondly by the AMF, which has confirmed its support for electronic voting and simplified procedures and has supported AFTI's approach under the banner of its remit of protecting shareholders.

VOTACCESS also provides investors with the same level of convenience, security and ease of use with which they are accustomed in their home banking relationships with custodians (which allow them to schedule

stock exchange orders, view their securities accounts and portfolios, etc.).

Several very large French companies decided to use VOTACCESS for their general meetings in 2012.

The VOTACCESS platform, developed and run by software vendor SLIB, is designed to automate remote voting using the internet and digitisation techniques. It is strictly compliant with regulatory requirements and provides a multifunctional central repository for general meetings in a highly secure environment.

The recent operational launch of this innovative system represents a major step forward.

The system's scope is, at this stage, still modest in terms both of the types of instructions that can be given, either online or using scanned paper forms, and of the

number of parties using it.

It will take time for the system to ramp up; a few pioneers were needed to show the way.

VOTACCESS responds to a general requirement shared by issuers, regulators and financial intermediaries, and enjoys strong support from industry bodies representing issuers and management companies.

Investors are hopeful that VOTACCESS will make it easier for shareholders to express their views using the internet.

Once the platform was operational, AFTI and ANSA were keen to create a consultative body bringing together all parties in the finance industry with an interest in monitoring the development of VOTACCESS for the public good. That body is the VOTACCESS Scientific Advisory Board.

Groupe Émetteurs

L'année 2012 a été marquée par trois grands sujets: la montée en puissance de VOTACCESS, la finalisation des cahiers des charges des processus d'harmonisation des dates de distribution (HDD) et de réorganisation (HDR) relatifs aux standards Opérations sur titres et la fiscalité, avec la Taxe sur les transactions financières et FATCA. Le groupe Émetteurs a également été mobilisé sur les standards assemblées générales ainsi que la normalisation de différents processus en lien avec le CFONB.

VOTACCESS est devenu une réalité pour les émetteurs du CAC40 avec 6 AG importantes. Le groupe Émetteurs a activement contribué au plan de communication de VOTACCESS, notamment par la réalisation d'une plaquette destinée aux émetteurs. Parallèlement, le groupe Émetteurs a défini des procédures de back-up de Place et a finalisé un Code de bonnes pratiques. La mise en place d'un Conseil scientifique VOTACCESS permet d'étudier, avec l'ensemble des parties pre-

nantes, les principales évolutions à mettre en œuvre.

Concernant les standards OST, le groupe Émetteurs, via le groupe experts OST, a contribué à l'analyse des impacts et à la rédaction des cahiers des charges HDD et HDR complétés par le descriptif des nouveaux flux de centralisation. Les travaux ont également porté sur la validation de la nouvelle version des standards OST diffusée en juin.

Les nombreuses évolutions fiscales (actionnariat salarié, liste des ETNC, projet de réforme de la fiscalité des particuliers...) ont fait l'objet d'une attention particulière et la mise en place de la TTF sur les OST a fortement mobilisé le groupe Émetteurs pour définir précisément sa mise en œuvre avec la rédaction d'un livre blanc OST. En ce qui concerne FATCA, les travaux ont porté sur l'impact de cette réforme sur l'activité Émetteurs et la recherche d'une position de Place sur ce sujet.



Animateur Chairman
Sylvie VERNET GRUOT
CACEIS

Membres Members

AIR LIQUIDE :

Didier HENRIOT

BNP PARIBAS :

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Jean-Pierre PASQUIER

CACEIS CORPORATE TRUST :

Corinne BRAND,

Jean-Luc MENNESSON

CM-CIC TITRES :

Christophe DURAND,

Morgan EXARE

EUROCLEAR FRANCE :

Thomas PLAIN

LA BANQUE POSTALE :

Béatrice CHIAPPA

NATIXIS :

Odile BANBUCK

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :

Laurent CHALIVROY,

Pierre COLLADON,

Richard ROGER

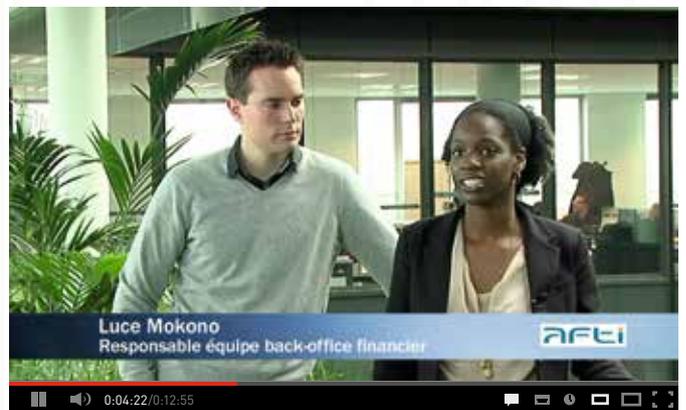
Issuers Group

Three key subjects dominated the group's agenda in 2012: the ramp-up of VOTACCESS; the finalisation of terms of reference for the harmonisation of distribution and reorganisation dates in connection with standards governing corporate actions; and taxation, with the Financial Transaction Tax and FATCA. The Issuers Group also worked on the standards governing general meetings and the standardisation of various processes in conjunction with the CFONB.

VOTACCESS became a reality for CAC 40 companies, with six major companies using it for their AGMs. The Issuers Group actively contributed to the VOTACCESS communications plan, in particular by producing a leaflet aimed at issuers. At the same time, the group drew up industry-wide backup procedures and finalised a code of best practice. The VOTACCESS Scientific Advisory Board was set up to work with all stakeholders to study key developments to be implemented.

As regards the standards governing corporate actions, the Issuers Group – via the Corporate Actions Expert Group – contributed to the impact analysis and helped write the terms of reference for the harmonisation of distribution and reorganisation dates, together with a description of new transfer flows. The group also worked on securing sign-off for the new version of the corporate actions standards, published in June.

The Issuers Group closely monitored a number of tax changes (in relation to employee share ownership, the list of non-cooperative states and territories, the draft reform of personal taxation, etc.) and devoted significant resources to the Financial Transaction Tax on corporate actions to precisely define its implementation, including by drawing up a corporate actions white paper. As regards FATCA, the group's work focused on the impact of the reform on issuers' activities and the search for an industry-wide consensus on this subject.



- ... *Merci aux établissements et aux acteurs improvisés pour leur participation à cette réalisation.*
- ... *Our thanks go to institutions and parties involved on an ad hoc basis for their contributions to this achievement.*

Activités transversales

L'activité de l'AFTI ne se limite pas au cœur de ses métiers. Chaque année, des études et des groupes de travail ad hoc peuvent être consacrés à des thèmes transversaux.

En 2012, année particulièrement marquée par l'actualité fiscale, nous avons ainsi consacré des moyens sur FATCA (Foreign account tax compliance act), TTF (Taxe sur les transactions financières) et, en fin d'année, pour organiser un événement récapitulant les initiatives législatives, réglementaires et fiscales.

Par ailleurs, les groupes de travail permanents: Communication, Formation, Comité de planification des projets de place (C3P) et les observatoires: fiscal, internet, juridique et international, ont poursuivi leurs travaux en appui des groupes métiers.

Cross-disciplinary activities

AFTI does not operate only within its core disciplines. Each year, ad hoc research and working groups focus on cross-disciplinary issues.

In 2012, which was a year of significant change in the tax arena, AFTI devoted resources to the Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), the Financial Transaction Tax (FTT) and, towards the end of the year, the organisation of an event summarising and reviewing legislative, regulatory and fiscal developments.

AFTI's permanent working groups (Communication, Training, the Market Project Planning Committee (C3P)) and monitoring units (tax, online, legal and international) also continued their work in support of the association's specialist groups.



FATCA

FATCA est une réglementation émanant des États-Unis et visant les comptes détenus à l'étranger par des citoyens américains. Elle a été élaborée sous la forme d'une loi et présentée au Congrès en octobre 2009. Ce dispositif a utilisé plusieurs véhicules législatifs avant d'être définitivement adopté dans le cadre du HIRE Act signé par le président des États-Unis le 18 mars 2010. Des notices explicatives ont été rédigées postérieurement.

La décennie précédente avait été marquée par l'introduction du régime « Qualified Intermediary » (QI), dont FATCA s'inspire fortement. QI a été introduit en 2001 et possédait déjà un aspect coercitif avec une retenue à la source, plus souple toutefois que les règles FATCA. Ce régime a été contourné au fil du temps.

Les autorités américaines en ont pris conscience et ont rédigé en 2009 dans le Green Book, des propositions de durcissement très sensible du dispositif QI.

Le système FATCA s'articule autour de certaines obligations-clé : obligation d'identification des comptes, obligation de retenue à la source et obligation de déclaration. Le but premier de FATCA est d'obtenir des informations sur les ressortissants américains et non de percevoir des fonds au travers de la retenue à la source.

En pratique, les tours de table relatifs à l'avancement des participants ont montré que les principaux travaux étaient en cours sur la partie identification des clients. Les expressions de besoin pour les développements informatiques ont été rédigées. Mais majoritairement, pour ne pas consommer

inutilement des jours/hommes, les établissements attendent les « Final regulations » pour la mise en œuvre.

Pour la France, l'objectif annoncé par le Trésor était de signer un accord avant la fin de l'année, la transposition en droit interne français de l'accord étant prévue dans le cadre de la Loi de finance rectificative prévue pour paraître au cours du premier trimestre 2013. La transposition permettrait de lever les obstacles juridiques français (CNIL, secret bancaire...).

La Place de Paris s'organise activement pour respecter les différentes échéances prévues.

Le « DEPARTMENT OF THE TREASURY Internal Revenue Service » a publié finalement ses « Final régulations » le 17 janvier 2013... c'est un document de 544 pages qui doit être analysé.

TTF

La Taxe sur les Transactions Financières (TTF) a été adoptée par le Parlement français le 29 février 2012 (loi 2012 – 354 du 14 mars 2012 / LFR pour 2012), dans le cadre des mesures prises pour redresser les finances publiques. Elle prévoit :

- Des cas prévus d'exonération de paiement (déclaration seulement) :
 - Marché primaire
 - Chambres de compensation et dépositaires centraux
 - Tenue de marché
 - Contrats de liquidité
 - Opérations intragroupe et de restructuration
 - Cessions temporaires
 - Opérations réalisées dans le cadre de l'épargne salariale
 - Achats d'obligations échangeables ou convertibles en actions (non déclarables)
 - Une acquisition à titre onéreux donnant lieu à un transfert de propriété de titres de capital ou assimilés, admis aux négociations sur un marché réglementé et émis par des sociétés françaises cotées dont la capitalisation boursière, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition dépasse 1 milliard d'euros (109 sociétés en 2012).
 - Une entrée en vigueur : 1^{er} août 2012, pour une taxe de 0,2 % de la valeur d'acquisition des titres.
 - Une collecte et une déclaration :
 - Déclaration et paiement à Euroclear France le 4 du mois suivant le règlement/livraison des actions, Euroclear France verse au Trésor le 25.
 - Ou déclaration et paiement direct à la DGE.
 - Des redevables :
 - Le PSI qui négocie à l'achat pour son propre compte.
 - Le PSI qui exécute des ordres à l'achat pour le compte de tiers.
 - En l'absence de PSI, le teneur de compte.
 - Une chaîne d'intermédiaires : la taxe est liquidée et due par le premier PSI qui reçoit l'ordre d'achat.
- Au plan européen :
- Échec de la proposition de création d'une TTF européenne en 2011.
 - Le 23 octobre 2012, la Commission européenne a donné le feu vert à une coopération renforcée dans le domaine de la TTF.
 - Cette taxe serait appliquée dès lors qu'au moins un établissement financier participant à la transaction serait établi dans l'UE, même si la transaction est réalisée hors UE. Elle serait de 0,1 % sur les échanges d'actions et obligations et de 0,01 % sur les contrats dérivés.
 - Le conseil ECOFIN du 13 novembre 2012 a donné son accord pour une coopération renforcée entre 11 États européens.

FATCA

FATCA is a US statute covering accounts held abroad by American citizens. It was drafted as a law and presented to Congress in October 2009. It drew on various legislative vehicles before being finally adopted as part of the HIRE Act, which was signed into law by the US President on 18 March 2010. Explanatory notes were drawn up at a later stage.

FATCA was substantially inspired by the “qualified intermediary” regime introduced during the previous decade. The qualified intermediary rules were introduced in 2001 and already incorporated a coercive component including a withholding tax, albeit more flexible than the FATCA rules. Over time, the rules were circumvented.

US authorities realised this and put forward, in the 2009 Green Book, proposals to tighten the qualified intermediary rules very substantially.

The FATCA system hinges around certain key requirements: to identify accounts, apply a withholding tax and disclose information. FATCA’s primary goal is not to collect funds through a withholding tax but to obtain information on US nationals.

In practice, stakeholder progress discussions revealed that work was mainly focused on the client identification component, with a statement of requirements for IT developments already drawn up. However, to avoid wasting effort and resources, most institutions are awaiting the final regulations before implementing any developments.

For France, the Treasury’s stated goal was to sign an agreement by the end of the year; the agreement was scheduled to be transposed into domestic French law as part of the Amended Budget Act due to be tabled during the first quarter of 2013. Transposition would remove French legal obstacles in areas such as data protection and banking secrecy.

The Paris marketplace is actively gearing up to ensure that the various relevant deadlines are met.

The Treasury Department’s Internal Revenue Service eventually published its Final Regulations on 17 January 2013, in the form of a 544-page document that will require analysis.

Financial Transaction Tax

The Financial Transaction Tax (FTT) was adopted by the French parliament on 29 February 2012 (Act 2012 – 354 of 14 March 2012 / 2012 additional budget act), as part of measures to consolidate the country’s finances. The legislation contains:

- payment exemptions (declaration only):
 - primary market
 - clearing houses and CSDs
 - market making
 - liquidity contracts
 - intragroup share transfers, restructuring
 - securities financing transactions
 - workplace savings
 - purchases of bonds exchangeable or convertible into equities (not reportable)
- acquisition for valuable consideration giving rise to exchange of ownership of equity and quasi-equity securities admitted to trading on a regulated markets and issued by listed French companies with market capitalisation in excess of €1 billion at 1 January of the tax year (109 companies in 2012).
- Entry into force: 1 August 2012, tax set at 0.2 % of the acquisition value of the securities.
- Collection and reporting:
 - Declaration and payment to Euroclear France on the 4th of the month after the transactions have been settled; Euroclear France pays the money to the Treasury on the 25th
 - (Or declaration and payment directly to the Major Corporates Directorate).
- Taxpayers:
 - Investment services providers (ISPs) buying for own account.
 - ISPs executing buy orders for third parties.
- If there is no ISP, then the account keeper.
- Chain of intermediaries: the tax is charged and payable by the first ISP to receive the buy order.

At European level:

- Failure of the proposal to create a Europe-wide FTT in 2011.
- On 23 October 2012, the European Commission gave the go-ahead for enhanced cooperation on an FTT.
- The tax will apply if at least one financial institution taking part in the transaction is established in the EU, even if the trade takes place outside the EU. The tax would be 0.1 % on equity and bond trades and 0.01 % on derivatives.
- Meeting on 13 November 2012 ECOFIN gave its agreement for enhanced cooperation between 11 Member States.

Législatif, réglementaire, fiscal, jurisprudence: Quelle actualité 2012 pour le post-marché ?

PETIT-DÉJEUNER DU 19 DÉCEMBRE 2012

2012 restera certainement comme une année de référence dans l'ordre des réformes fiscales :

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) issu d'une loi américaine du 18 mars 2010 a pour objet de lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains. Il représente pour les Établissements français une charge non négligeable de mise à niveau dans la perspective de l'identification de tous les clients préexistants et des nouveaux comptes, obligatoire

à partir du premier janvier 2014, premier jalon d'une montée en charge qui se poursuivra jusqu'en 2017.

La Taxe sur les Transactions Financières (TTF) adoptée par le Parlement français le 29 février 2012 doit contribuer au redressement des finances publiques. Comme FATCA, la TTF a conduit nos adhérents à consentir un niveau d'investissement élevé, dans un laps de temps très court, en vue des premières déclarations et des premiers prélèvements intervenus en novembre via Euroclear France.

Par ailleurs, les différents projets de loi de Finances rectificatives pour 2012, et le projet de Loi de Finances pour 2013 sont autant de textes impliquants pour nos métiers.

L'actualité jurisprudentielle a été également riche en 2012 :

- La Cour de Cassation s'est prononcée sur plusieurs dossiers :
 - non-annulation de transaction,
 - régime des couvertures,
 - défaut de couverture sur des OSRD.
- Le TGI de Paris et le Tribunal de Commerce de Paris se sont exprimés dans le cadre de l'Affaire Madoff.
- La Commission des Sanctions de l'AMF a tranché sur un dossier de défaut de livraison de titres et sur un second portant sur l'inexactitude d'un document publicitaire.

Enfin, sur le plan législatif et réglementaire, nombreux ont été les textes soumis à l'AFTI : AIFMD, UCITS V, MIF II, EMIR, CSDR...



How current events will affect the legal, tax and regulatory spheres in 2012

BREAKFAST MEETING, 19 DECEMBER 2012

The aim of the Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), stemming from the Hiring Incentives to Restore Employment Act passed on 18 March 2010, is to prevent tax evasion by US taxpayers. For French institutions, FATCA is a major burden since it forces them to upgrade their systems in order to identify existing clients as well as new accounts. Mandatory from 1 January 2014, this is the first stage of a process that will gather momentum until 2017.

The aim of the Financial Transaction Tax (FTT) adopted by the French parliament on 29 February is to help put France's public

finances back on a firmer footing. As with FATCA, the FTT scheme required our members to make substantial investments in a short space of time in order to be ready for the first filings and payments made in November through Euroclear France.

Furthermore, the additional budget acts passed in 2012 and the 2013 finance act will have implications for our businesses.

There were several important developments in terms of case law in 2012:

- The Court of Cassation handed down rulings in several matters:

- non-cancellation of trades
- hedging rules
- imperfect hedging on deferred settlement orders.

• The Paris regional court and commercial court gave their opinion on the Madoff affair.

• The AMF Enforcement Committee ruled on two cases, one involving a delivery failure and the other, inaccurate advertising.

A number of laws and regulations were also submitted to AFTI for scrutiny in 2012, including AIFMD, UCITS V, MiFID 2, EMIR, and the CSDR.

FATCA / TTF : Quels impacts pour le post-marché ?

AMPHI DU 11 AVRIL 2012

Promulguée le 18 mars 2010, via la loi « Hiring Incentives to Restore Employment Act », FATCA permettra à l'administration fiscale américaine (l'IRS) de proposer aux intermédiaires financiers étrangers, qui détiennent des comptes ouverts à des clients américains, de signer avant le 1^{er} juillet 2013 un accord avec l'IRS, par lequel ils s'engagent à lui communiquer tous les avoirs détenus par les ressortissants américains dans le monde, à défaut, de se voir retenir 30 % de leurs revenus de source américaine, à partir du 1^{er} janvier 2014.

L'ensemble des activités de l'industrie financière sont concernées par l'application de ce texte.

Un intense lobbying a permis de limiter, pour cinq États européens, les impacts de cette mesure, grâce à l'accord intergouvernemental du 8 février 2012, qui prévoit notamment de permettre aux Établissements financiers de transmettre à leurs autorités administratives nationales, et non plus

directement aux autorités américaines, les informations demandées, et plus généralement en simplifiant les procédures.

Toutefois, les Établissements financiers de taille internationale vont connaître une mise en œuvre complexe.

Globalement, la mise en conformité à FATCA sera lourde. Concernant le calendrier, il s'échelonne de 2013 à 2017.

La taxe sur les transactions financières (TTF)

Nous sommes ici en présence d'un texte français, définitivement adopté par le Parlement le 29 février 2012 (Loi 2012-354 du 14 mars 2012 dite Loi de Finances rectificatives pour 2012) qui se situe dans le cadre des mesures prises par les Pouvoirs Publics pour le redressement des finances publiques.

La taxe portera sur l'achat de tout titre de capital admis aux négociations sur un marché réglementé dès lors qu'il donne lieu à

un transfert de propriété, qu'il est émis par une société dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros au premier janvier de l'année d'imposition. Cette taxe sera de 0,1 % de la valeur d'acquisition des titres (portée à 0,2 %).

Au plan européen, les réflexions sur le sujet se poursuivent, notamment au Parlement, où la Commission est venue débattre le 20 mars dernier, en présence du Commissaire européen à la fiscalité, Algirdas Semeta alors qu'un désaccord persiste au sein de l'ECOFIN.

En France, prévue pour être mise en vigueur le 1^{er} août prochain, la TTF pose encore un certain nombre de questions pour le post-marché.



FATCA / FTT: impact on the post-trade sector

LECTURE, 11 APRIL 2012

FACTA was promulgated on 18 March 2010 through the Hiring Incentives to Restore Employment Act. It will enable the US Internal Revenue Service (IRS) to ask foreign financial intermediaries holding accounts for US clients to sign an agreement with it before 1 July 2013 whereby they undertake to report all the assets held by US persons anywhere in the world; failing this, 30 % of the intermediaries' US-source income will be withheld as from 1 January 2014.

FATCA will apply to all the full spectrum of business conducted by the financial industry.

After intense lobbying, five European member states were able to limit the impact of these measures via an intergovernmental agreement. Signed on 8 February 2012, the agreement will

broadly simplify the procedures and allow financial institutions to send the necessary information to their own domestic administrative authority, not to the US authorities. For financial institutions with an international dimension, however, FATCA will be complex to implement.

By and large, complying with FATCA will be cumbersome. The timetable will stretch from 2013 out to 2017.

Financial Transactions Tax (FTT)

The Financial Transaction Tax (FTT) was adopted by the French parliament on 28 February 2012 (Act 2012 – 354 of 14 March 2012 / 2012 additional budget act), as part of measures to consolidate the country's finances.

The tax will apply to the purchase of any equity admitted to trading on a regulated

market if a transfer of ownership takes place and if the security is issued by a company headquartered in France and capitalised at more than € billion at 1 January of the tax year. The FTT will be levied at 0.1 % of the acquisition value of the security (rising to 0.2 %).

At European level, discussions on the tax are continuing, especially in the Parliament, where the Commission came to debate the issue on 20 March, in the presence of EU Tax Commissioner Algirdas Semeta, even though disagreements persisted within ECOFIN.

In France, the FTT is due to come into force on 1 August, but it raises a number of awkward issues for the post-trade industry.

Activités transversales

Groupe de travail / Working group



Animateur Chairman

Marcel RONCIN

AFTI

Membres Members

AFTI :

Isabelle CASTEL,

Anaïs MARCHE

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Françoise ERNST

CRÉDIT AGRICOLE TITRES :

SYLVIE RENEAU

LCH.CLEARNET SA :

Catherine GULLY

NATIXIS :

Christine DURAND

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES :

Valérie SINIAMIN-FIN

Invité Guest

Bruno DOUVRY

Groupe Communication

En 2012, le groupe Communication a engagé la modernisation des revues de l'AFTI: le « Spécial conférence », et le « Spécial amphi » dont le look a été repensé.

Il a également participé à la création d'une plaquette innovante dédiée au projet VOTACCESS mis en œuvre opérationnellement au printemps 2012.

Nous avons par ailleurs travaillé en appui du groupe Formation pour la finalisation des fiches métiers et acteurs, ainsi que de la vidéo les accompagnant, et leur mise sur internet pour nos adhérents.

Le groupe a en outre supervisé la mise au point de la retransmission en différé des

conférences et amphis sous forme de fichiers disponibles sur internet pour nos adhérents.

Rappelons que l'ensemble de ces fichiers sont mis gracieusement à disposition, sur demande, sous forme de clés USB.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre partenariat avec Charles Sauvat qui a signé les œuvres que nous présentons dans nos différents livrables (revues, rapport annuel, cartes de vœux, invitations aux événements...)

Enfin, le Groupe Communication a participé étroitement à la réalisation du rapport annuel 2011 et du cocktail de l'assemblée générale.

Communications Group

In 2012, the Communications Group revamped the design of the AFTI magazines, "Spécial conférence", and "Spécial amphi", to give them a more up-to-date look.

It also assisted in the preparation of an original brochure on the VOTACCESS project, implemented in spring 2012.

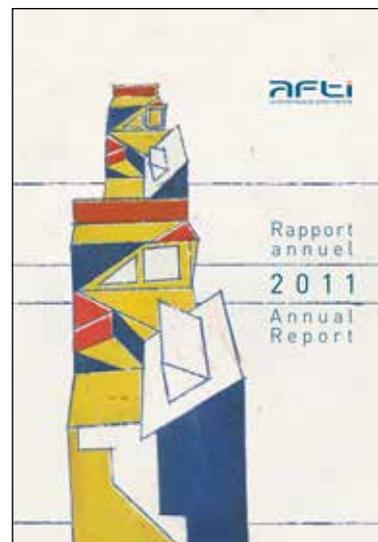
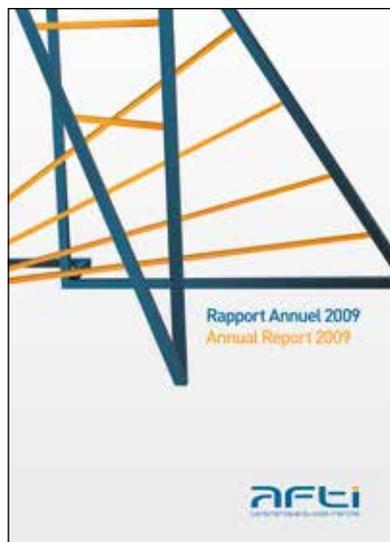
In addition, it helped the Training Group to finish factsheets on professions and professionals and the accompanying video and to web-post the materials for our members.

The Group also supervised the preparation for our members of online files containing

previous conferences and lectures. These files are available on request on memory sticks at no charge.

Meanwhile, we have continued our partnership with Charles Sauvat, who created the artworks we have included in our publications and other documents such as journals, the annual report, greeting cards and event invitations.

Lastly, the Communications Group was closely involved preparing the 2011 Annual Report and organising the drinks reception at the Annual General Meeting.



Groupe Formation

En milieu d'année, Alain Gonnin a succédé à Marcel Roncin.

L'année 2012 a été marquée par de nombreuses rencontres et visites aux sept écoles et universités partenaires.

L'AFTI a ainsi participé à des journées portes ouvertes, à des conférences et des parrainages de promotion (remise des diplômes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et de l'Université Lumière Lyon 2).

En 2012, le groupe Formation a enrichi le site internet de l'AFTI à destination des étudiants et de leurs écoles, avec notamment la présentation des activités et des métiers du post-marché, à l'aide de fiches synthétiques de présentation et la réalisation d'une vidéo. Le séminaire du 1^{er} juin a été le point d'orgue de l'année: il a réuni les représentants des écoles et universités partenaires et les membres du groupe Formation. Cet événement a permis de donner la parole aux écoles et universités, en faisant part de leurs attentes et de dresser le bilan des travaux réalisés.

Le plan d'action 2013/2014 du groupe Formation s'articulera autour de trois axes majeurs:

- Resserrer les liens avec les écoles et universités partenaires
- Participer aux projets de création de nouveaux diplômes
- Réfléchir à l'évolution des métiers du post-marché.

Le partenariat avec chaque établissement partenaire sera officialisé en 2013 avec la signature d'une convention-cadre qui définira les rôles de chaque partie, autour des diplômes concernés.

L'AFTI continuera d'apporter son expertise des métiers du post-marché dans le cadre des enseignements dispensés par les écoles et universités partenaires, en mettant à disposition des outils d'information et de formation adaptés.

Autres objectifs, confier des sujets de réflexion aux établissements partenaires et étudier toutes les demandes de stages ou d'emploi.



Animateur Chairman
Alain GONNIN
BPCE

Membres Members

AFG ASFFI FORMATION :
Véronique MORSALINE

AFTI : **Isabelle CASTEL**

AMAFI : **Alexandra LEMAY-COULON**

BNP PARIBAS :

Stanislas TEYSSIER d'ORFEUIL

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :
Véronique GONTIER, Henri MOCKA

CACEIS : **Anne-Marie MULLER**

LCH.CLEARNET SA : **Isabelle THOMAS**

NATIXIS : **Odile BANBUCK,**
Christine DURAND,
Bertrand RIMBAULT

PROCAPITAL SA : **Sandrine SORHOLUS**

RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA :
Myriam MEYER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :
Alain ROCHER

Training Group

Alain Gonnin replaced Marcel Roncin at the middle of the year.

The Group's activities in 2012 included numerous meetings and visits to the seven partner schools and universities. For example, AFTI participated in open houses and lectures and sponsored graduation ceremonies at Université Paris Ouest Nanterre La Défense and Université Lumière Lyon 2.

In 2012, the Training Group added new features to the AFTI website for students and their schools, including pages with general descriptions of post-trading activities and professions and a newly prepared video.

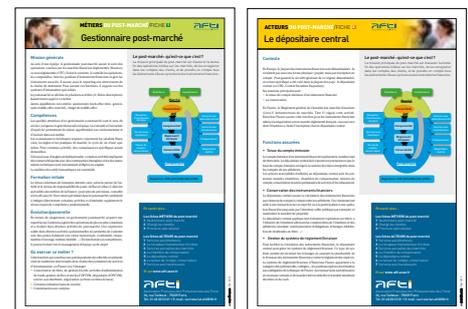
The high point of the year was the seminar on 1 June, which was attended by representatives of the partner schools and universities and the members of the Training Group. This event was an opportunity to hear from these institutions what they are expecting and to review the results work already done.

The Training Group's 2013/2014 action plan has three major points:

- Strengthen ties with partner schools and universities
- Participate in projects to create new diplomas
- Analyse and discuss how post-trading professions are changing

The partnership with each institution will be made official in 2013 with the signing of a general agreement defining each party's roles with regard to the diplomas concerned. AFTI will continue to provide its expertise in post-trading activities in the educational programmes of the partner schools and universities through specially adapted information and learning tools.

Other objectives include submitting research subjects to the partner institutions and reviewing all applications for internships and employment.





Animateur Chairman
Vincent DUMONT
CRÉDIT AGRICOLE SA

Membres Members

AMAFI : **Éric VACHER**
AXA – IM : **Marie Samuelle DUCLOU**
BANQUE DE FRANCE : **Annie NOBIRON**
BNP PARIBAS : **Christophe FONTAINE,**
Bertrand DENAMBRIDE, Christian MARTIN
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :
Aissatou BATHILY, Sandrine COHEN,
Sofia BATTERINI REYDON
BPCE : **Laurence RICHY, Marina POULAIN**
CACEIS : **Anne-Marie ARAKILIAN,**
Philippe HABEL, Pierre MARCZEWSKI
CACEIS CORPORATE TRUST :
Christophe CLEMENCEAU
CITI BANK INTERNATIONAL PLC :
Bernard BALADA, Jean Marc FERRETTI
CLEARSTREAM : **Séverine MICHEL**
CORTAL CONSORS : **Holger LENZ**
CRÉDIT AGRICOLE TITRES : **Yves COLLET**
CM-CIC : **Cécile SERAUDIE**
DEUTSCHE BANK :
Rédouan MAGOUR, Félicitas MENRATH
EUROCLEAR FRANCE : **Stéphanie LIU**
HSBC FRANCE : **Estelle LE MENN**
KGA : **Nathalie VALLUIS**
LA BANQUE POSTALE : **Sylvie GAMEIRO,**
Marie-Christine HAG, Guillaume POUVESLE,
Pauline RADOVITCH, Ion Stefan FLOAREA
LCL : **Dominique BACH**
NATIXIS : **Jean-Christian AUBERT,**
Komla FIAWOO, Laetitia GRANDET,
Jean Eudes de LA MONNERAYE,
Anne MORILLOT, Sabine NUNGUET,
Bartłomiej ULANECKI
OCBF : **Céleste ANDRE, Yves THEILLET**
ODDO SERVICES : **Jérôme HOULLIER**
PROCAPITAL : **Rozenn LOUVEL**
RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA :
Anne LEBEAU-MAUGER
SIX FINANCIAL INFORMATION :
Chantal ARNOU, Mireille SACRIPANTI
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :
Patricia AGUIRRE-FLOAREA,
Benjamin BILLON, Julie BOURMALEAU,
Catherine PEYRATOUT, Rozenn PELTIER,
Nathalie RIBEIRO, Marine ROY,
Chantal SEBILLE-MEILLEROUX

Observatoire de la Fiscalité

On aurait peine à soutenir que 2012 a été plus calme, en matière de fiscalité, que 2011 et 2010 au motif qu'elle n'a connu que trois lois de finances rectificatives, au lieu de quatre pour ses devancières !

La taxe sur les transactions financières a été un des dossiers phares de 2012. Instituée en mars, entrée en vigueur le 1^{er} août, elle a mobilisé de façon intensive l'ensemble de la profession (Euroclear France, l'AMAFI, la FBF et bien sûr l'AFTI) pour en définir les contours, en concertation avec les pouvoirs publics (titres concernés, redevable, assiette, circuit de paiement et de déclaration). Et déjà se dessine à l'horizon une taxe entre certains États européens.

Le contentieux communautaire sur les dividendes de source française perçus par des OPCVM étrangers a connu son épilogue en mai 2012 devant la CJUE, en défaveur de l'administration. Le législateur a donc supprimé ou réduit la retenue à la source sur ces dividendes. Les établissements payeurs attendent toujours de l'administration,

fin 2012, les modalités pratiques d'application de ces dispositions. Le projet de loi de finances pour 2013 comporte d'importantes modifications de la fiscalité des dividendes, intérêts et plus-values, en application des engagements de campagne du président élu. L'observatoire de la fiscalité participe au travail d'analyse des établissements, et à leur compréhension des implications pratiques de ces nouveautés. Les travaux de place, en lien avec les autres groupes de l'AFTI, ont également été à l'ordre du jour (et notamment les impacts fiscaux du projet HDD/HDR).

Enfin, si la législation américaine FATCA (dont l'entrée en vigueur est désormais fixée au 1^{er} janvier 2014) fait l'objet d'un groupe de travail spécifique transverse au sein de l'AFTI, l'observatoire de la fiscalité a maintenu une veille sur les évolutions intervenues au cours de l'année.

Et déjà, au terme de cette année intense, s'annonce une première loi de finances rectificative pour 2013, susceptible d'intéresser la fiscalité de l'épargne !

Tax Monitoring Unit

It would be hard to argue that 2012 was calmer than 2011 and 2010 in the tax field on the ground that there were only three additional budget acts instead of four during those previous years!

The Financial Transactions Tax (FTT) was one of the major issues of 2012. Instituted in March and implemented on 1 August, the FTT was a focus of intense activity by the entire profession (Euroclear France, AMAFI, FBF and, of course, AFTI) to determine its outlines, in cooperation with the public authorities. Among the issues under scrutiny were the securities covered, taxpayers, the tax base, and the payment and declaration channels. And now, a tax between certain European countries has appeared on the horizon.

The EU-level dispute concerning dividends from French sources paid to foreign UCITS was resolved in May 2012 before the EU Court of Justice, which ruled against the French government. The legislature therefore eliminated or reduced the at-source withholding on these dividends. As of end of 2012, the financial institutions that pay these taxes were

still awaiting guidance from the government on how to implement the new provisions.

The 2013 budget proposals contain material changes to the tax regime for dividends, interest and capital gains, stemming from the campaign promises made by the president-elect. The Tax Monitoring Unit is assisting the institutions concerned in analysing the new measures and in understanding the practical ramifications.

Work at industry level, undertaken in cooperation with the other AFTI groups, was also on the agenda. One of the key issues was the tax impact of the project to harmonise distribution dates and reorganisation dates (HDD/HDR).

Over the course of the year, the Tax Monitoring Unit kept an eye on developments related to the FATCA (now scheduled for implementation on 1 January 2014), which is being reviewed by an AFTI cross-functional working group.

At the end of this busy year, there was already the prospect of a first additional budget act for 2013 that could have an impact on the taxation of savings.

Observatoire International

L'Observatoire international de l'AFTI assure une veille permanente sur les initiatives réglementaires à caractère international et conseille le Conseil d'Administration et les groupes de travail de l'AFTI sur la nature des enjeux et sur l'opportunité pour l'association de contribuer aux débats.

2012, à l'image des années précédentes, a été particulièrement riche en consultations et initiatives en matière de réglementation de l'industrie des fonds. En lien avec le groupe Dépositaire de l'AFTI, l'Observatoire international a ainsi été le principal porte-parole de l'AFTI sur ce thème, tout au long d'un exercice marqué par le processus d'adoption des actes délégués complétant la directive sur les gérants de fonds alternatifs (directive AIFM), ainsi que par la publication de l'initiative UCITS V. Pour rappel, cette dernière proposition, désormais dans sa phase d'examen par le Parlement et le Conseil européens, ambitionne de répliquer aux fonds « coordonnés » l'essentiel des dispositions de la directive AIFM concernant notamment les fonctions et le régime de responsabilité du

dépositaire de fonds.

Une fois encore, sur ces dossiers majeurs pour l'AFTI, l'ETDF (European Trustee & Depository Forum), dont l'AFTI est un des membres fondateurs et un des principaux animateurs, a été un levier très efficace pour promouvoir une meilleure compréhension des enjeux de la fonction dépositaire en Europe. Ainsi, En 2012, l'ETDF a été à l'initiative d'une réunion avec l'EFAMA, de même qu'avec la Commission européenne, des parlementaires européens et des régulateurs nationaux. La visibilité de l'ETDF a également été particulièrement forte, grâce à ses diverses contributions écrites.

L'Observatoire international a exprimé les vues de l'AFTI sur des sujets particulièrement structurants pour ses métiers, dont, notamment, le futur règlement européen sur les dépositaires Centraux de Titres (CSD-R); les principes à retenir pour le redressement et la résolution des infrastructures de marché; et les conditions d'application en Europe de certaines dispositions de la réglementation américaine (Dodd-Frank Act).



Animateur Chairman
Éric DÉROBERT
CACEIS

Membres Members

AFTI :

Karima LACHGAR

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Laurence CARON-HABIB,
Thiebold CREMERS,
Anita METZGER

CACEIS :

Anne LANDIER-JUGLAR

LCL :

Xavier BONNERU

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :

Virginie AMOYEL-ARPINO,
Éric de GAY de NEXON

International Monitoring Unit

AFTI's International Monitoring Unit monitors international regulatory initiatives and advises the AFTI Board of Directors and Working Groups on the issues and how the Association might contribute to the debate.

In 2012, as in previous years, there were many consultations and initiatives concerning the regulation of the investment fund industry. Along with AFTI's Depository Group, the International Monitoring Unit was AFTI's principal voice on this subject throughout a year that featured the process of adopting so-called delegated acts to round out the AIFM Directive and by the publication of the UCITS V initiative. It will be recalled that the aim of the latter proposal, which is now being examined by the Parliament and the European Council, is to duplicate for "coordinated funds" the AIFM Directive's key provisions concerning the duties and the

liability regime for fund depositaries.

On these major issues for AFTI, the European Trustee & Depository Forum (ETDF), of which AFTI is a founder and one of its most active members, has proven once again to be a very effective means of promoting a better understanding of the depositary's role in Europe. In 2012, for example, the ETDF initiated a meeting with the EFAMA as well as with the European Commission, European Parliament members, and national regulators. The ETDF also maintained a high profile by contributing several papers.

The International Monitoring Unit expressed AFTI's views on issues of fundamental importance to its activities, including the future Central Securities Depository Regulation (CSD-R); the principles for recovery and resolution of market infrastructures; and the conditions for applying certain US regulations in the Dodd-Frank Act.



Animatrice Chairman
Karima LACHGAR
AFTI

Membres Members

- AFTI :
Anaïs MARCHE
BNP PARIBAS :
Bertrand DENAMBRIDE,
Mathilde JOANNET
LCH.CLEARNET SA :
Catherine GULLY
NATIXIS :
Odile BANBUCK,
Christine DURAND

Invité Guest
Bruno DOUVRY

Observatoire Internet

Dans le prolongement des réflexions engagées en 2011, les travaux de l'Observatoire se sont concentrés sur la finalisation du projet de révision du graphisme et de l'ergonomie du site Internet, tant de l'espace public que dans l'espace Adhérents. L'enrichissement des informations réservées aux adhérents a ainsi été un axe prioritaire d'évolution du site : actualisation plus régulière et plus complète de l'agenda (réunions des groupes de travail, manifestations, grands rendez-vous de la profession), des comptes-rendus de réunions, des mailings de veille législative et réglementaire et, enfin, vidéos de suivi différé des événements organisés par l'AFTI. L'observatoire Internet a également accompagné le groupe Formation dans l'élaboration et la communication sur les opportunités

offertes aux étudiants par l'industrie du post-marché au travers de fiches en décrivant les principaux métiers.

La fréquentation du site Internet de l'AFTI continue d'augmenter de manière régulière, avec une moyenne de 1 200 visites par mois en 2012 contre 1 000 en moyenne en 2011. Les autres indicateurs du site Internet démontrent également une utilisation plus récurrente et plus efficiente du site de l'AFTI.

En quelques chiffres :

- 14 517 visites au total, en augmentation de 27 % par rapport à 2011
- Durée moyenne de la visite : +21,48 %
- Taux de rebond : -2,80 % (46,55 % / 47,89%)
- Pages / visite : +15,01 % (3,44 / 2,99)

Internet Monitoring Unit

Continuing the work begun in 2011, the Monitoring unit put the final touches on the graphics and user interface of both the public and members sections of the website. One of the main objectives in the site's revamping was to provide more information to members with more frequent and thorough updating of the agenda (working group meetings, major industry gatherings and other events), meeting reports, mailings concerning legislative and regulatory developments, and videos posted after AFTI-organised events.

The Internet Monitoring unit assisted the Training Group in informing students of the career opportunities in the post-trading industry with pages describing the main professions.

The steadily increasing traffic on the AFTI website averaged 1,200 visits a month in 2012, compared with 1,000 in 2011.

Other indicators also point to more frequent and efficient use of the website. Some of the figures:

- 14,517 total visits, up 27% from 2011
- Average time spent per visit: +21.48%
- Bounce rate: -2.80% (46.55%/47.89%)
- Pages/visit: +15.01% (3.44/2.99)



www.afti.asso.fr

Observatoire Juridique

L'année 2012 fut particulièrement riche pour l'observatoire juridique. La profusion de textes et de projets d'une part, et l'évolution du métier de dépositaire teneur de comptes conservateur d'autre part, ont conduit à de nombreux travaux.

L'observatoire juridique a été un forum de réflexions sur l'interprétation à donner aux nombreux textes et projets tant européens (AIFM, EMIR, CSDR, UCIT, SLL...) que français (Cahier des charges du Teneur de compte conservateur, TTF...) voir américains (DFA, FATCA) et sur leur mise en application au sein des établissements de crédit français.

Il s'est également révélé être une place de confrontation d'idées face aux problématiques communes de ses membres (Déclarations demandées par les transfert agents...) permettant de les résoudre et d'agir le cas échéant de manière homogène.

L'observatoire juridique s'est aussi beaucoup investi pour assister et collaborer avec d'autres groupes de place à la bonne réalisation de leurs études (marquage des ordres, ordres directs, cahier des charges des opérations qui ne passent pas par Euroclear...). Il a contribué à la finalisation des travaux réalisés par d'autres groupes. Ainsi en a-t-il été de la rédaction d'une clause sur les titres étrangers figurant dans le nouveau modèle d'architecture de convention dépositaire AFTI-AFG. Enfin, l'observatoire juridique a réuni cette année dans une véritable dynamique des juristes toujours plus nombreux et impliqués dans les réunions et dans les sujets abordés. Il a été un laboratoire d'idées permettant aux dépositaires de progresser et de faire évoluer le métier titres dans les années à venir tant au niveau international que national.

Legal Monitoring Unit

The Legal Monitoring Unit was kept very busy year in 2012 by the many new and proposed laws and regulations as well as by changes in the business of depositary custody account-keeping.

The Legal Monitoring Unit served as a forum to discuss the interpretation and implementation in French lending institutions of the many new and proposed laws and regulations in Europe (AIFM, EMIR, CSDR, UCIT, SLL...), France (Cahier des charges du Teneur de compte conservateur, FTT, etc.), and even the United States (Dodd-Frank, FATCA).

It was also a place where ideas to address issues common to all its members (e.g. declarations required by transfer agents) could be compared in order to settle on solutions and act in a uniform manner when

necessary.

The Legal Monitoring Unit also put a lot of effort into assisting and collaborating with other financial market organisations in their studies (order marking, direct orders, rules on trades that do not go through Euroclear, etc.). Its work also included helping other groups complete projects, for example, by drafting a clause on foreign securities for the new model framework of the AFTI-AFG depositary agreement.

Lastly, the Legal Monitoring Unit regularly brought together ever-larger numbers of lawyers to participate in meetings and discuss current issues. It acted as an ideas laboratory that will enable depositaries to make progress and bring improvements to the securities industry in the years ahead at both the national and international levels.



Animateur Chairman
Philippe LANGLET
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membres Members

AMAFI :

Sylvie DARIOSECQ,
Julien PERRIER

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Thiebold CREMERS,
Virginie VIGNON-PRIAM

CACEIS :

Sylvie VERNET GRUOT

CACEIS BANK :

Chantal SLIM

CRÉDIT AGRICOLE TITRES :

Antoine ROS

CRÉDIT MUTUEL :

Cynthia LORBER

EURONEXT PARIS :

Olivier DUDOUIT

FRESHFIELDS :

Philippe GOUTAY

LCH.CLEARNET SA :

Véronica LOMMI,
Pierre VINCENT-CHOPIN

NATIXIS :

Philippe MOULON

OCBF :

Catherine ULMANN

RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA :

Sébastien MARCK

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Caroline BLAIRE

UNIVERSITÉ DE CAEN :

Jean-Marc MOULIN



Animateur Chairman

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres Members

AFG : **Pierre Yves BERTHON**

AMAFI : **Patrick CRÉSUS,**
Emmanuel de FOURNOUX

BANQUE DE FRANCE : **Pierre MAHIEU**

CACEIS : **Daniel PASCAUD**

CRÉDIT AGRICOLE TITRES :
Dominique DE WIT

CRÉDIT MUTUEL CIC : **Marc RAINTEAU**

EUROCLEAR FRANCE :

Brigitte DAURELLE, Sébastien SEAILLES

LCH.CLEARNET SA :

Pierre-Dominique RENARD

NATIXIS : **Odile BANBUCK**

EURONEXT PARIS : **Rolland BELLEGARDE,**
Éric BEY, Axel PAILLEAU

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :
Pierre COLLADON,
Éric de GAY de NEXON

Comité de Planification des Projets de Place (C3P)

Le dynamisme d'une Place financière internationale se mesure notamment au nombre et à l'importance des projets industriels innovants qu'elle porte, ou auxquels elle participe. C'est le cas de la Place de Paris: le nombre et l'interdépendance des projets de Place engagés chaque année nécessitent de disposer d'une vision consolidée et partagée par tous les acteurs de marché et de post-marché sur l'ensemble des travaux qui les impactent. Pour servir cet objectif, la Place a créé le 9 mai 2001 le Comité de Planification des Projets de Place (C3P).

Les fondateurs en étaient l'AFTI, l'AMAFI (alors AFEI), Euroclear France, Euronext/LCH.Clearnet. Le C3P est avant tout un instrument de planification et de régulation des projets de la Place, liés aux activités de marché et de post-marché. Afin d'assurer la vision globale et la cohérence des projets pour la Place, il a pour objectifs de:

- Donner une vision générale et consolidée de l'ensemble des projets, au travers d'un macroplanning, dont le format de suivi a été simplifié en cours d'année
- Assurer la régulation des projets en contrôlant l'articulation et en formulant les

recommandations nécessaires pour éviter ou lever les contentieux,

- Mettre en évidence les projets présents sur le chemin critique de transformation de la Place,
- Mieux légitimer les projets de Place liés aux activités de marché et de post-marché et identifier les donneurs d'ordres et les échéances de ces projets,
- Assurer une large communication du macroplanning à l'ensemble de la Place, notamment via les sites Internet des participants.

Le C3P est composé de représentants d'associations professionnelles, d'entreprises de marché, d'infrastructures de paiement et de la Banque de France, se réunissant trimestriellement sous la nouvelle présidence de Marc Tibi, remplaçant de Marcel Roncin depuis septembre 2012.

Les travaux du C3P sont préparés en amont par un comité technique. L'accent a été mis sur le suivi des décisions prises et l'implication de tous les acteurs concernés.

Market Projects Planning Committee (C3P)

A key measure of an international financial market's vitality is the number and size of innovative operational projects it is carrying out or participating in. The Paris market is no exception. Because the projects undertaken each year are numerous and interdependent, everyone involved in trading and post-trading activities must have a unified and shared vision of all the work that will affect them. To help achieve this objective, the Paris market set up the Comité de Planification des Projets de Place (C3P) on 9 May 2001.

The founders were AFTI, AMAFI (then called AFEI), Euroclear France and Euronext/LCH.Clearnet. The C3P is

primarily an instrument for planning and regulating financial market projects related to trading and post-trading activities. To provide a global vision of projects and ensure their consistency, CP3

- develops an overall, coherent picture of all projects through a macro-planning system whose project follow-up format was simplified during the year;
- regulates projects by monitoring their structure and formulating recommendations to avert or resolve disputes;
- focuses attention on the projects crucial to the transformation of the Paris market;
- gives additional justification for projects related to trading and post-trading

activities and identify the principals and the timetables; and

- informs the Paris market of the macroplanning, notably through the participants' websites.

The C3P is composed of representatives of industry associations, market operators, payment systems, and the Banque de France. It meets every quarter under the chairmanship of Marc Tibi, who replaced Marcel Roncin in September 2012.

A technical committee prepares the work of the C3P in advance of the meetings. Emphasis has been placed on following up on past decisions and getting all concerned parties involved.

Groupe FATCA

La législation américaine s'enrichit d'un nouvel outil, qui complètera le « Qualified Intermediary », dit QI qui datait de 2001.

En février: publication des « Proposed Régulations » par l'IRS: annonce 2012-42 informant de modifications dans le calendrier de mise en œuvre:

- 1^{er} janvier 2014: nouvelle date d'entrée en vigueur de l'accord FFI (initialement prévu au 1^{er} juillet 2013).
 - 1^{er} janvier 2014: nouvelle date de mise en œuvre des procédures d'ouverture de comptes.
 - 31 mars 2015: date limite pour que les PFFI transmettent le reporting sur les comptes US au titre des années 2013 et 2014.
 - 31 décembre 2016: entrée en application de la retenue à la source sur les produits bruts de cessions effectuées après cette date.
- Les « Final Regulations » auront été publiées le 17 janvier 2013.

Fin juillet: Publication de deux modèles d'accords intergouvernementaux:

FATCA Group

New regulations have been enacted to go along with the Qualified Intermediary (QI) function established in 2001.

In February: publication of the Proposed Regulations by the IRS: Announcement 2012-42 outlining modifications to the implementation timeline:

- 1 January 2014: the new date for implementation of the FFI agreement (initially set for 1 July 2013)
 - 1 January 2014: the new date for the implementation of the account opening procedures
 - 31 March 2015: the new date by which PFFIs are required to file reports on US accounts for the years 2013 and 2014.
 - 31 December 2016: implementation of withholding on the gross proceeds from sales occurring after this date.
- The Final Regulations will be published on 17 January 2013.

End July: Publication of two models of intergovernmental agreements:

- Modèle avec transmission du reporting à l'IRS par l'administration fiscale nationale.

- Modèle avec transmission du reporting par à l'IRS directement par l'établissement.

Novembre: publication de l'IRS pour la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Japon, la Suisse, le Canada, le Danemark, la Finlande, Guernesey, l'Irlande, l'Île de Man, Jersey, le Mexique, les Pays-Bas et la Norvège.

Classification des clients: Les participants réaffirment l'opportunité qu'une même méthode soit partagée entre les établissements pour classer les clients, notamment les passifs NFFE.

Une nouvelle phase tournée vers la mise en œuvre va s'ouvrir avec notamment:

- La nécessité de prendre des hypothèses de travail sur les points restant obscurs.
- L'analyse approfondie des textes définitifs et des commentaires pour comprendre la façon dont les États vont interpréter et transposer les accords.
- La poursuite des actions de lobbying au niveau de la Place pour faciliter la mise en œuvre.

- Model for reporting information to the IRS by national tax authorities

- Model for reporting information directly to the IRS by financial institutions

November: publication by the IRS of agreements for France, Germany, Italy, Spain, Japan, Switzerland, Canada, Denmark, Finland, Guernsey, Ireland, Isle of Man, Jersey, Mexico, Netherlands and Norway.

Client classification: Participants stress the advisability of having a single method that financial institutions, especially passive non-financial foreign entities, can use to classify clients.

A new phase dealing with implementation is going to begin. It will involve:

- a need to make working hypotheses concerning the points that remain obscure;
- an in-depth analysis of the final regulations and comments to understand how governments are going to interpret and transpose the agreements;
- more lobbying in the Paris market to facilitate implementation.



Animateur Chairman
Dominique DE WIT
CRÉDIT AGRICOLE TITRES

Membres Members

AMAFI : **Éric VACHER**

BANQUE DE FRANCE : **Annie NOBIRON**

BANQUE DELUBAC ET CIE :
Sylvie BLACHIER

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUX) S.C.A. :
Marianne FELICI,
Frédéric VAN INGELGOM

BNP PARIBAS : **Christine ORTONANO**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Florence DWYER,
Murielle LEVY-CALINSKI,
Henri MOCKA, Fabrice PLAT

CACEIS : **Daniel PASCAUD**

CACEIS Bank : **Anne-Marie ARAKILIAN**

CACEIS FASTNET : **Yves GAVEAU**

CRÉDIT AGRICOLE SA : **Vincent DUMONT**

HSBC FRANCE :

David ABINAL, Pauline BLANDEL,
Sébastien DANJEAN, Nathalie GOUX

EUROCLEAR SA/NV :

Thomas BRIAN ,
Danièle VANHAESBROUCKE

EURO SECURITIES PARTNERS :

Michael CHEVROTON,
Liliane DALMASIE

FBF : **Tania SAULNIER**

LCL :

Michel HECKMANN, Jérôme HOULLIER,
Justine LAFITE, Éric WEISTROFFER

NATIXIS :

Stéphanie LEGRIS, Marie-Claire MICHE,
Sabine NUNGUET

EURONEXT PARIS : **Olivier DUDOUIT**

OCBF : **Yves THEILLET**

RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA :

Véronique MOUSSU

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES :

Alexandre NAEGELE,
Catherine PEYRATOUT

Activités transversales / Cross-disciplinary activities Groupe transversal / Cross-disciplinary group



Animateur Chairman

Marc TIBI

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Membres Members

AMAFI:

Emmanuel de FOURNOUX

BNP PARIBAS
SECURITIES SERVICES:

Sandrine COHEN

Florence DWYER

Jean DEVAMBEZ

Mathilde JOANNET

Henri MOCKA

CRÉDIT AGRICOLE SA:

Vincent DUMONT

CRÉDIT AGRICOLE TITRES:

Dominique DE WIT

Philippe TRIGATI

Florence FETILLEUX

CACEIS:

Jean-Charles BATTAGLIA

Denis BRINGER

Éric DÉROBERT

Guillaume LECOUTOUR

Isabelle RITTER

Sylvie VERNET GRUOT

Daniel PASCAUD

CITIBANK INTERNATIONAL PLC:

Bernard BALADA

Alexandra ROCHE

Michel CHAPUT

CM-CIC TITRES:

Luba GUEORGUEVA

Jean-Philippe GRIMA

Arnaud BOCQUET

CSC:

Pierre PORTA

Joseph EL GHARIB

Nalinee CHEDEMBRUM

Olivier LEMUE

DEUTSCHE BANK:

Amélie DROMAIN

EUROCLEAR:

Joël MÉRÈRE

EUROCLEAR FRANCE:

Frédéric GERMAIN

Brigitte DAURELLE

Dan TOLEDANO

Stéphanie LIU

Magali DEWIT

Claire DELNOY

EURO-SECURITIES-PARTNERS:

Jean-Claude ROMANO

Christophe Guillaume

LEVEQUE

NATIXIS:

Odile BANBUCK

Dominique BŒUF

Jean Christian AUBERT

EURONEXT PARIS:

Éric BEY

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SECURITIES SERVICES:

Pascale DUPONT

Sylvie BONDUELLE

Éric de GAY de NEXON

Groupe TTF

Le groupe transversal TTF de l'AFTI a été spécifiquement créé au cours de l'année 2012 pour produire un cahier des charges relatif à la mise en place de cette taxe chez les teneurs de comptes conservateurs et dans les services aux émetteurs.

Ce groupe a travaillé en liaison avec le dépositaire central Euroclear France, le monde des brokers via l'Amafi ainsi qu'avec les sociétés de gestion via l'AFG.

Ce cahier des charges est en ligne sur le site de l'association.

TTF Group

AFTI's cross-functional TTF Group was formed in 2012 specifically to draw up the terms and conditions for introducing this tax at custody account-keepers and on services to issuers.

This Group worked with the central depository Euroclear France, with brokers through AMAFI, and with the asset management firms through AFG. This document can be found on the Association's website.

Charles Sauvat: des œuvres qui séduisent l'AFTI

L'AFTI accompagne Charles Sauvat, jeune sculpteur et peintre de 28 ans, dans sa création artistique depuis trois ans. Il s'agit d'aider sur le long terme un artiste qui apporte un regard neuf, parfois décalé sur l'association et ses métiers. Une vision que l'AFTI est heureuse de faire découvrir à ses membres.

Ses œuvres sont déclinées sur les différents supports de communication de l'association. Cette année, « *Cheminements* », eau-forte sur acier, a retenu l'attention de l'AFTI pour ce rapport annuel 2012, après « *Structure* » (2009), « *Toguna* » ou « *Case*

à *palabres* » (2010) et « *Totem* » (2011).

Ce partenariat a été mis en place alors que l'AFTI souhaitait revoir son identité visuelle à l'occasion de ses vingt ans et a permis à Charles Sauvat de disposer aujourd'hui de son propre atelier à Vanves (Hauts-de-Seine).

Avec un arrière-arrière-grand-père élève d'Ingres, un grand-père critique d'art et ami de Toulouse-Lautrec, Bourdelle, Rodin..., un père peintre et sculpteur, Charles Sauvat a été élevé dans un

univers propice à la création. Diplômé des Beaux-Arts de Paris, il enseigne le dessin à l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Arts (ENSAAMA) ou École Olivier de Serres à Paris.



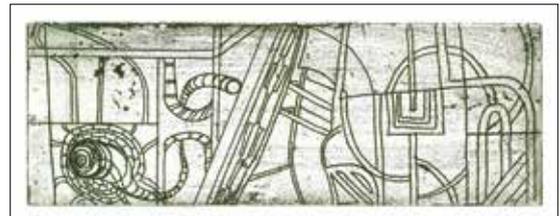
• • Charles Sauvat.

Charles Sauvat: artwork that struck a chord with AFTI

AFTI has supported Charles Sauvat, a 28-year-old sculptor and painter, in his artistic career for three years. By doing so, it is aiding an artist who has a fresh and sometimes unconventional vision of the association and its activities – a vision that AFTI is pleased to share with its members. His works have illustrated numerous documents of the Association. This year, AFTI chose *Cheminements*, a steel etching, for its 2012 annual report, following *Structure* (2009), *Toguna* or *Case à palabres* (2010), and *Totem* (2011). This partnership began when AFTI decided

to revamp its visual identity on its twentieth anniversary. Today, thanks to its support, Charles Sauvat has his own studio in the Paris suburb of Vanves.

With a great-great grandfather who was a student of Ingres, a grandfather who was an art critic and friend of artists like Toulouse-Lautrec, Bourdelle and Rodin, and a father who is also a painter and sculptor, Charles Sauvat grew up in a world that inspired creativity.



• « *Cheminements* », eau forte sur acier - 2012 - 15x40cm.
• *Cheminements*, steel etching - 2012 - 15x40 cm.

A graduate of the École des Beaux-Arts of Paris, he teaches drawing at the École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Arts (ENSAAMA), also known as École Olivier de Serres, in Paris.

Ce rapport annuel a été piloté par le groupe Communication de l'AFTI, sous la responsabilité de Marcel Roncin.
Réalisation : Café Noir (Rambouillet)
Photos : Philippe Couette, Charles Sauvat
Gravure : Charles Sauvat
Impression : GABEL

This annual report was prepared by the AFTI Communication Group, led by Marcel Roncin.
Produced by Café Noir (Rambouillet).
Photography by Philippe Couette, Charles Sauvat.
Engraving: Charles Sauvat.
Printed by Gabel.

AFTI

Association Française
des Professionnels des Titres
Association loi 1901

French Association
of Securities Professionals
A not-for-profit organisation

Siège social :
36, rue Taitbout - 75009 Paris
Téléphone : 01 48 00 52 01
Télécopie : 01 48 00 50 48
E-mail : secretariat.afti@fbf.fr

Head office
36 Rue Taitbout - 75009 Paris, France
Phone: + 33 1 4800 5201
Fax: + 33 1 4800 5048
Email: secretariat.afti@fbf.fr

www.afti.asso.fr



afti
La dynamique du post-marché

www.afti.asso.fr